



Nations Unies

Comité des politiques du développement

**Rapport de la quatrième session
(8-12 avril 2002)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 13 (E/2002/33)

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 13 (E/2002/33)

Comité des politiques du développement

**Rapport de la quatrième session
(8-12 avril 2002)**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Principales conclusions et recommandations	1–13	1
A. Efficacité de l'aide : le cas de l'Afrique	1–5	1
B. Mise en valeur des capacités humaines et sociales dans la société du savoir	6–9	2
C. Examen de la liste des pays les moins avancés	10–13	3
II. Efficacité de l'aide : priorité à l'Afrique	14–60	3
A. Évolution des apports d'aide.	15–30	4
1. Caractéristiques de l'aide	15–26	4
2. Assistance multilatérale	27–30	6
B. Aides supplémentaires dont a besoin d'Afrique	31–35	7
C. Évolution du concept d'aide : efficacité de l'aide et partenariat	36–50	8
D. Conclusions et recommandations	51–60	10
III. Mise en valeur des capacités humaines et sociales dans la société du savoir	61–114	13
A. Pays les moins avancés : l'élargissement du déficit en matière de capacités humaines et sociales	61–64	13
B. Nouveaux défis et menaces.	65–76	14
C. Nouvelles approches et actions novatrices.	77–114	16
1. Les synergies entre l'éducation et la santé	78–81	16
2. Accessibilité	82–85	17
3. Qualité et souplesse.	86–95	17
4. Création de cadres institutionnels modernes : un nouveau rôle de l'État	96–101	19
5. Renforcement des capacités sociales	102–106	20
6. Technologies de l'information et des communications.	107–111	20
7. Trouver des sources de financement nouvelles	112	21
8. Forger des partenariats	113–114	22
IV. Identification des pays les moins avancés	115–168	23
A. Introduction	115–120	23
B. Amélioration des critères d'identification des pays les moins avancés	121–145	24
1. Pays dotés d'une large population	123–124	24
2. Produit intérieur brut par habitant ou revenu national brut par habitant	125–128	24

3.	Indice physique révisé de qualité de vie – indice du capital humain	129–134	25
4.	Indice de vulnérabilité économique (IVE)	135–139	25
5.	Le rôle des profils nationaux de vulnérabilité	140–144	26
6.	Problèmes techniques	145	27
C.	Examen d’autres indices pertinents	146–150	27
D.	Cas des économies en transition	151–152	28
E.	Le cas des Maldives	153–156	28
F.	Transition sans heurt des pays quittant la catégorie des pays les moins avancés	157–162	29
G.	Incidences de la radiation de la liste et avantages effectifs résultant de l’appartenance à la catégorie	163–168	29
V.	Méthodes et programme de travail du Comité	169–171	30
VI.	Organisation de la session	172–177	31

Annexes

I.	Mesures que pourraient prendre les partenaires bilatéraux de développement à l’égard d’un pays radié de la liste des pays les moins avancés	34
II.	Avantages offerts par les organisations multilatérales aux pays les moins avancés et conséquences qu’aurait en principe la radiation de la liste des pays les moins avancés	36

Chapitre premier

Principales conclusions et recommandations

A. Efficacité de l'aide : le cas de l'Afrique

1. L'aide accordée à l'Afrique a fortement diminué ces dernières années. En outre, la région reste à la traîne en ce qui concerne les capacités humaines et sociales, tandis qu'elle fait face à des difficultés anciennes et nouvelles qui se traduisent par une pauvreté constante et des inégalités croissantes, une pandémie d'infection par le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et une multiplication des conflits régionaux. Malgré ces difficultés, la part de l'aide publique au développement (APD) totale destinée aux pays les moins avancés ne permet guère d'être optimiste. L'aide fournie par les pays qui composent le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) aux pays les moins avancés est tombée de 37 % environ en 1989-1990 à 30 % de l'aide totale en 1999-2000¹. Il est donc urgent de remettre en place un système d'aide à la région. On peut attribuer le tassement général des flux d'aide depuis 1990 à la fin de la guerre froide, période pendant laquelle on se souciait plus de l'allégeance politique des pays bénéficiaires d'une prétendue « aide » que de leur développement. Une deuxième raison est que les anciennes puissances coloniales se sont peu à peu désengagées et désintéressées du processus de développement de leurs anciennes colonies. Une troisième raison est que les donateurs ont été forcés de limiter l'aide accordée en raison de compressions budgétaires et enfin, ils ont été déçus par les résultats des pays bénéficiaires et se sont inquiétés du fait que l'assistance n'atteignait pas ses objectifs.

2. Parallèlement à la baisse de l'APD aux pays les moins avancés, les objectifs de l'aide qui leur est accordée ont changé : la part de l'aide consacrée aux infrastructures et aux services sociaux a fortement augmenté, tandis que celle consacrée aux infrastructures et aux services économiques, à l'appareil productif et aux projets multisectoriels a diminué. Au cours des années 90, on a également constaté une augmentation de l'aide d'urgence ainsi que des subventions sous la forme de remise de dette.

Le caractère irrégulier et le manque de fiabilité de l'aide ont compromis son efficacité, tandis que la dépendance de nombreux pays en développement à l'égard de cette aide irrégulière, conjuguée à des chocs exogènes, a rendu nombre des économies les plus pauvres encore plus vulnérables.

3. **Le Comité souligne que l'aide et l'assistance devraient avoir pour objectif principal de renforcer les capacités dans les pays bénéficiaires, c'est-à-dire de créer et de valoriser les capacités humaines et sociales qui favoriseraient un développement autonome, l'innovation et le changement.** En tenant compte de cet objectif premier, les pays donateurs et bénéficiaires devraient décider ensemble de priorités, dans le cadre de stratégies de développement entièrement conçues et gérées par les pays bénéficiaires eux-mêmes. Attendu que l'aide fonctionne mieux dans un environnement politique sain et stable, la réforme de la gouvernance et des institutions des pays en développement tend à améliorer les services et concourir à l'efficacité de l'aide, à l'instar d'une démarche globale qui intègre les synergies de plusieurs secteurs, organismes et programmes. Enfin, dès lors qu'une société civile active améliore les services publics, une attitude participative à l'égard de la conception des projets et de la fourniture de services pourrait donner lieu à des améliorations importantes, contrairement aux conceptions technocratiques directives. Une aide efficace vient compléter l'investissement privé.

4. S'agissant des pays donateurs, le Comité estime qu'un certain nombre de priorités pourrait rendre l'aide plus efficace, notamment une action mieux axée sur les pays à faible revenu, un appui actif aux gouvernements dans les situations postconflits, une action adaptée à chaque pays et intégrée aux priorités de développement nationales, et la participation active des bénéficiaires à la conception et à la gestion des programmes d'aide. Dans le cas de l'Afrique, les situations de conflit et postconflit, ainsi que la pandémie de VIH/sida, nécessitent des ressources supplémentaires, outre celles requises pour réduire la pauvreté et accélérer la croissance.

5. Le Comité souligne que la maîtrise des moyens est essentielle, dès lors que les pays sont les principaux responsables de leur propre développement. Il note que le Document de stratégie de la réduction de la pauvreté, axé sur des objectifs communs de lutte contre la pauvreté, sur la concertation politique et une large

participation de la société civile, pourrait être considéré comme un premier pas vers la création de partenariats efficaces. D'importantes innovations relatives aux institutions figurent également dans de nouvelles initiatives, notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique². La coopération régionale, telle que celle qui est encouragée par l'intermédiaire du Nouveau Partenariat dans les domaines de l'infrastructure des transports, la production et la distribution d'énergie, les télécommunications, la recherche appliquée en matière d'agriculture et de santé, l'éducation et la santé, et la sécurité, est essentielle au développement de l'Afrique. **S'appuyant sur l'expérience très positive du Nouveau Partenariat, le Comité demande instamment aux pays africains aux échelons national et régional, d'étudier des moyens novateurs permettant de créer des partenariats favorisant l'aide aux pays africains et leur développement, avec toutes les parties prenantes. Dans ce cadre, le Comité propose également aux organismes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de créer un portail relatif à l'aide aux pays africains et à leur développement, en collaboration avec la Banque mondiale, afin de fournir un point d'entrée sur l'Internet à tous les projets de développement et d'aide menés en Afrique, y compris ceux des organisations non gouvernementales.**

B. Mise en valeur des capacités humaines et sociales dans la société du savoir

6. Le renforcement des capacités humaines et sociales est essentiel dans le processus de développement. Au fur et à mesure des progrès accomplis, de nouvelles difficultés et menaces apparaissent et nécessitent de nouveaux moyens dynamiques pour les contrer. La santé et l'éducation sont deux domaines décisifs et complémentaires qui permettent de valoriser les ressources humaines. Tandis que l'on constate un progrès général dans ces deux domaines, toutes les régions en développement n'ont pas donné les mêmes résultats. L'Afrique subsaharienne en particulier reste à la traîne pour ses résultats en matière d'éducation à tous les niveaux et sa situation sanitaire. **Le Comité réaffirme que les pays en développement, en particulier les pays d'Afrique,**

doivent se réapproprier leurs stratégies de développement, notamment humain, afin de pouvoir participer pleinement à la société moderne du savoir³.

7. La mondialisation pose des défis en même temps qu'elle offre des possibilités. Mais si les défis ne sont pas relevés, on ne peut pas saisir les occasions, et de nouvelles menaces apparaissent. Lorsque les capacités humaines et sociales ne sont pas pleinement réalisées, la pauvreté et les inégalités peuvent s'aggraver. Les objectifs et la structure des systèmes éducatifs et de santé ont sensiblement évolué, nécessitant un remaniement des politiques et des institutions de santé et d'éducation. Par exemple, jusqu'à présent, les objectifs en matière d'éducation étaient étroitement et statiquement liés aux exigences de la production. Aujourd'hui, l'alphabétisation de base est considérée comme une condition nécessaire mais non suffisante du développement. Les individus doivent développer leur capacité d'accéder à la multitude d'informations actuellement disponibles, à les utiliser efficacement pour leurs propres besoins et à développer leurs capacités d'analyse, de synthèse et de communication et, surtout, à se doter de l'aptitude à apprendre tout au long de leur vie. En outre, il leur faut se doter de qualifications qui leur permettent de s'adapter facilement à l'évolution du marché du travail. Enfin, ils doivent avoir accès aux services de formation et de recyclage, afin de pouvoir passer librement d'un emploi et d'un endroit à un autre.

8. Afin de mieux relever les nouveaux défis, **le Comité recommande aux pays en développement de :** a) favoriser et exploiter les synergies entre l'éducation et la santé; b) garantir l'accès universel à des services intégrés; c) garantir un degré de qualité et de souplesse élevé dans les systèmes éducatif et sanitaire; d) mettre en place des cadres institutionnels novateurs; e) renforcer les capacités sociales; f) exploiter les possibilités offertes par les nouveaux outils tels que les technologies de l'information et des communications (TIC); g) concevoir des mécanismes de financement novateurs; et, avant toute chose, h) établir des partenariats locaux et mondiaux destinés à relever ces nouveaux défis.

9. **Le Comité demande instamment au système des Nations Unies de coordonner ses activités afin d'aider et de conseiller les pays dans la réalisation de ces tâches, et de promouvoir leur financement**

grâce aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social, en 1995, et lors de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, en 2002. Le Comité se félicite de l'initiative du Secrétaire général de créer un fonds mondial pour la lutte contre le sida⁴.

C. Examen de la liste des pays les moins avancés

10. S'appuyant sur les travaux du Secrétariat et de la réunion du Groupe d'experts sur la méthodologie à utiliser pour identifier les pays les moins avancés, et sur ses propres délibérations, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations, afin de donner suite à la demande du Conseil économique et social qui, dans sa résolution 2001/43, priait le Comité a) de revoir les critères à utiliser lors de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés prévu pour 2003; b) de poursuivre ses travaux sur le réexamen de sa recommandation visant à radier les Maldives de la liste des pays les moins avancés; et c) rappelait la nécessité de ménager une transition sans heurt aux pays qui remplissent les conditions requises pour être radiés de la liste des pays les moins avancés.

11. **Par souci de clarté et de cohérence, le Comité recommande que le revenu national brut par habitant remplace le produit intérieur brut (PIB) par habitant dans les critères actuels retenus pour la transition.** Pour inscrire un pays sur la liste comme pour l'en radier lors de l'examen triennal, on s'appuierait donc sur le revenu national par habitant utilisé dans l'Atlas de la Banque mondiale. Étant donné que l'indice physique révisé de qualité de vie ne reflète pas correctement ce que cet indicateur est censé mesurer, à savoir le niveau de capital humain, on propose également de le renommer indice des actifs humains. Dès lors que le niveau d'alphabétisation des adultes donne une indication sur les études primaires, **le Comité recommande en outre de ne plus tenir compte du taux de scolarisation dans le primaire dans les deux indices mentionnés ci-dessus et de privilégier le taux de scolarisation brute dans le secondaire qui est un meilleur indicateur du niveau d'éducation.**

12. **Le Comité recommande à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) d'établir un nouvel aperçu du programme de pays pour les Maldives.** Un tel aperçu

devrait également être l'occasion d'étudier les conséquences pour les Maldives du remplacement du PIB par habitant par le revenu national brut par habitant dans le prochain examen triennal de la liste des pays les moins avancés. En outre, le Comité souligne qu'il importe de déterminer les conséquences pour les Maldives de sa radiation de la liste des pays les moins avancés, au vu de nouvelles informations fournies par les donateurs multilatéraux et bilatéraux.

13. Afin de garantir une transition sans heurt aux pays qui remplissent les conditions requises pour être radiés de la liste des pays les moins avancés, **le Comité recommande que, désormais, chaque dossier de radiation devra faire l'objet d'une table ronde, organisée par l'ONU, au cours de laquelle les partenaires du développement et le pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés examinent les mesures à prendre pour garantir une transition sans heurt.** À cet égard, le Comité souligne également que la principale difficulté sera non seulement d'assurer une transition sans heurt, mais aussi de poursuivre un processus de développement dynamique. **Il est en outre recommandé d'organiser une réunion d'experts sur la question générale de la transition sans heurt avant l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés prévu pour 2003, afin de préciser le traitement que les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux accorderont probablement aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.**

Chapitre II

Efficacité de l'aide : priorité à l'Afrique

14. Le Comité a axé ses travaux sur l'efficacité de l'aide fournie à l'Afrique en tenant compte de trois facteurs interdépendants : la diminution considérable de l'aide allouée à l'Afrique au cours des dernières années; la médiocrité des résultats de l'aide dans la région; et le retard pris par le continent dans le domaine du développement humain et social et la persistance de problèmes anciens et nouveaux comme la pauvreté et l'accroissement des inégalités, la pandémie de VIH/sida ou la multiplication des conflits régionaux. Il est donc urgent de renforcer la mobilisation de l'aide en faveur de l'Afrique.

A. Évolution des apports d'aide

1. Caractéristiques de l'aide

15. Le fait le plus notable concernant l'évolution de l'APD est l'ampleur de son déclin au cours des années 90. L'APD nette, en prix courants, a augmenté de manière à peu près régulière à partir du début des années 50, atteint des niveaux records autour de 1992 et n'a cessé de diminuer depuis. En effet, elle s'élevait, en prix courants, à 60,8 milliards de dollars en 1992, et ne se montait plus qu'à 53,7 milliards de dollars en 2000, soit un recul de 11,7 %⁵. Cette baisse est encore plus importante en valeur réelle si l'on tient compte de l'inflation mondiale au cours de cette période.

16. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer le ralentissement de l'aide après 1992. Le premier facteur évoqué est la fin, au début des années 90, de la guerre froide, période au cours de laquelle « l'aide » était davantage un moyen d'obtenir des allégements politiques qu'un outil au service du développement. Le désengagement et un certain désintéressement des anciennes puissances coloniales vis-à-vis du développement de leurs anciennes colonies auraient également joué un rôle dans ce domaine. En outre, le budget national des pays donateurs a été soumis à des contraintes accrues. Enfin, l'une des raisons souvent évoquées pour expliquer ce phénomène est la déception des donateurs devant la mauvaise utilisation de l'aide par les bénéficiaires et le souci que l'aide n'atteigne pas les objectifs recherchés.

17. Il n'en reste pas moins que la part du revenu national brut consacrée à l'APD a considérablement diminué, en particulier dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique (tableau 1). Il convient de souligner que le niveau de l'aide apportée par le Japon en terme de pourcentage de son revenu national brut est resté relativement stable bien que le pays traverse une période de récession prolongée. La baisse du rapport aide publique au développement/revenu national brut observée chez les principaux donateurs au cours des 15 dernières années a considérablement accentué l'écart existant entre les pourcentages réels et l'objectif de 0,7 %.

Tableau 1

Part consacrée à l'aide publique au développement dans le revenu national brut de quelques donateurs (pourcentage annuel moyen au cours de la période)

	1985-1989	1990-1994	1999-2000
Union européenne	0,45	0,44	0,32
Japon	0,31	0,29	0,31
États-Unis d'Amérique	0,20	0,18	0,10

Source : Les dossiers du CAD, *Coopération pour le développement, Rapport 2001*, vol. 3, No 1 (2002), tableau 6 a.

18. En outre, la part totale de l'APD allouée aux pays les moins avancés n'a pas connu une évolution encourageante. En 1989-1990, l'aide fournie à ces pays par les pays membres du Comité d'aide au développement s'élevait à environ 37 % du total de l'aide. En 1999-2000, elle n'en représentait plus que 30 %, et en 1998, seuls cinq pays – le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède – ont atteint l'objectif fixé en matière d'aide publique au développement aux pays les moins avancés⁶ figurant dans le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés⁷.

19. L'Afrique subsaharienne a reçu approximativement 23 % du montant net de l'APD bilatérale en 1999-2000. Au cours de la même période, le montant net de l'APD aux pays de la région s'est élevé à 32 % des apports multilatéraux et environ 27 % des apports totaux d'aide aux pays en développement. En Afrique subsaharienne, en 2000, les principaux bénéficiaires de l'aide, en valeur absolue, étaient le Mozambique, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud.

20. Les principaux donateurs d'aide à l'Afrique subsaharienne se répartissent en deux catégories : d'un côté, certaines anciennes puissances coloniales qui ont des intérêts « stratégiques » dans la région, notamment liés au passé colonial; de l'autre, un groupe de pays, en particulier le Danemark, l'Irlande, la Norvège et la Suède, qui consacrent une part importante de leur aide à cette zone en fonction des besoins. La part de l'aide totale allouée par ces quatre pays à l'Afrique subsaharienne était respectivement de 38,6 %, 66,8 %, 32,1 % et 29,7 % en 2000⁸.

21. Du point de vue des pays bénéficiaires, ce qui importe n'est pas tant le montant de l'aide que sa part dans leur économie, qui est notamment mesurée au moyen du rapport entre l'APD et le revenu national brut (RNB). Ce rapport est relativement élevé dans certains pays, notamment en Afrique subsaharienne, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés (tableau 2). Il est très élevé dans un certain nombre de petits pays, comme Sao Tomé-et-Principe (où il se monte à plus de 65 %), la Guinée-Bissau (plus de 25 %) ou le Cap-Vert (près de 24 %) bien que ces pays connaissent des écarts de revenu par habitant importants. Les pays dévastés par la guerre ou se relevant d'une crise sociale ont également tendance à présenter un rapport élevé. Toutefois, plusieurs pays pauvres d'Afrique subsaharienne, comme le Nigéria ou l'Éthiopie, ont un rapport extrêmement bas malgré leurs faibles revenus par habitant.

Tableau 2

Rapport entre l'aide publique au développement et le revenu national brut, et revenu national brut par habitant dans les économies subsahariennes

<i>Pays</i>	<i>Rapport APD/RNB (2000, en pourcentage)</i>	<i>RNB par habitant (1999, en dollars E.-U.)</i>
Six pays dont le rapport APD/RNB est le plus élevé		
Sao Tomé-et-Principe	65,1	270
Guinée-Bissau	25,7	170
Cap-Vert	23,8	1 330
Mauritanie	23,7	390
Madagascar	23,0	250
Mozambique	22,0	220
Six pays dont le rapport APD/RNB est le plus bas		
Afrique du Sud	0,4	3 160
Nigéria	0,5	250
Maurice	1,0	3 540
Botswana	1,3	3 040
Éthiopie	1,3	100
Seychelles	2,2	7 010
Total, Afrique subsaharienne	4,30	
Total, Afrique	3,30	

<i>Pays</i>	<i>Rapport APD/RNB (2000, en pourcentage)</i>	<i>RNB par habitant (1999, en dollars E.-U.)</i>
Pays africains les moins avancés	8,46	
Total, pays les moins avancés	0,92	

Source : *Les dossiers du CAD – Coopération pour le développement, Rapport 2001*, vol. 3, No 1 (2002), tableau 25.

22. Alors que dans les années 60 l'aide a été largement ciblée sur le renforcement de la capacité industrielle et de l'infrastructure matérielle des pays en développement, au cours des dernières années l'APD a de plus en plus été axée sur le renforcement de « l'investissement social » essentiel au développement à long terme. En 1977-1978, l'aide bilatérale dans les secteurs sociaux (éducation, santé, eau et autres infrastructures sociales) a représenté 20 % de l'aide bilatérale apportée par les membres du Comité d'aide au développement (CAD). En 1997-1998, et à nouveau en 2000, elle a représenté 30 % environ⁹. Pendant ce temps, l'aide d'urgence a augmenté, dans certains cas considérablement, en particulier pour faire face aux famines en Afrique et à une montée des problèmes de réfugiés et au fait qu'ils perdurent. Cette aide, qui représentait environ 6,5 % de l'aide bilatérale en 1997-1998, est passée à 7,7 % en 2000 (tableau 3).

Tableau 3

Aide attribuée, par grande catégorie d'objectifs, 2000 (en pourcentage)

Infrastructure sociale et administrative	31,7
Dont	
Éducation	7,8
Santé	3,5
Infrastructure économique	16,5
Dont	
Transport et communications	9,6
Production	7,0
Dont	
Agriculture	5,1
Aide multisectorielle	8,2
Assistance aux programmes	7,1
Allègement de la dette	7,8

Aide d'urgence	7,7
Dépenses d'administration et autres dépenses non précisées	13,9
Total	100,0

Source : *Les dossiers du CAD – Coopération pour le développement, Rapport 2001*, vol. 3, No 1 (2002), p. 235 et 236, tableau 19.

23. Les données par objectif ne sont disponibles que pour les économies les moins avancées, pas pour l'Afrique subsaharienne. Il ressort des chiffres disponibles que, parallèlement à la chute de l'APD dans les pays les moins avancés pendant les années 90, les engagements d'APD auprès de ces économies ont changé d'objectifs. Alors que la proportion des engagements d'APD pour l'infrastructure et les services sociaux dans ces pays a augmenté considérablement (14 % entre 1985 et 1989 à 33 % entre 1995 et 1998), les engagements pour l'infrastructure économique et les services, l'infrastructure de production et les projets multisectoriels sont tombés de 59 % pendant la première période à 39 % pendant la deuxième.

24. Une autre tendance importante des années 90 a été l'augmentation de l'aide d'urgence et des dons sous la forme de remises de la dette. En 1998, ces deux types d'aide ont représenté au total 35 % des décaissements de dons de l'APD bilatérale aux pays les moins avancés¹⁰.

25. La nouvelle orientation de l'APD vers l'aide d'urgence et la remise de dette d'une part, et vers l'infrastructure et les services sociaux de l'autre, pourrait expliquer pourquoi l'APD a peu influé sur la croissance. En effet, ce type d'aide joue généralement peu sur la productivité et la croissance à long terme. Le caractère limité des effets de l'aide peut également être attribué au degré relativement élevé de l'incertitude associée aux flux d'aide. Deux facteurs principaux expliquent pourquoi les montants reçus au titre de l'aide sont irréguliers et ne sont pas fiables. Premièrement, les donateurs les utilisent souvent pour promouvoir des objectifs politiques qui changent. Deuxièmement, les modalités de versement des fonds par les donateurs sont souvent si lourdes que le temps qui s'écoule entre le moment où les fonds sont engagés et celui où les gouvernements peuvent effectivement

les utiliser est souvent long et d'une durée imprévisible¹¹.

26. Le fait que bon nombre de pays en développement sont tributaires de montants reçus au titre de l'aide qui sont irréguliers, associé à l'existence de chocs exogènes, a rendu ces économies plus vulnérables. L'incertitude a eu des effets néfastes sur le niveau de l'investissement (surtout l'investissement public) et du même coup, sur la croissance¹². Elle a également pesé sur l'évolution des politiques générale et budgétaire. D'un point de vue pragmatique, l'incertitude associée à l'aide semble donc avoir un effet néfaste sur les résultats économiques¹³, l'une des incidences étant que pour être efficace, l'aide doit être apportée dans un environnement stable¹⁴.

2. Assistance multilatérale

27. Dans les années 90, le montant de l'assistance multilatérale apportée aux bénéficiaires de l'aide équivalait à 40 % environ du volume des flux bilatéraux. En 2000, quelque 13,5 milliards de dollars sont passés par des institutions multilatérales, soit l'équivalent d'environ 38 % des flux bilatéraux d'APD pour cette année-là (36 milliards de dollars)¹⁵.

28. Sachant que la plupart des institutions multilatérales sont spécialisées dans certains domaines, ce à quoi a servi l'aide dépend dans une certaine mesure de l'institution donatrice. On peut toutefois relever certaines tendances. Au cours des 10 dernières années, l'aide multilatérale s'est tournée vers des projets et des programmes visant la restructuration par le renforcement des capacités. En 1999, le plus gros de l'aide multilatérale a été investi dans l'infrastructure sociale et administrative (38 %), 29 % de l'aide a servi à améliorer l'infrastructure économique et 8 % à étendre et à restructurer les capacités de production. Les derniers 25 % ont financé des projets multisectoriels.

29. En préservant son caractère « apolitique », l'assistance multilatérale joue souvent le rôle de bouche-trou, ciblant son intervention sur des pays qui ne figurent pas sur la liste des priorités économiques et politiques ou qui présentent peu « d'intérêt stratégique » pour les donateurs. C'est en partie pour cette raison que l'aide multilatérale a été mieux répartie entre les bénéficiaires que l'assistance bilatérale. Elle a ainsi été distribuée de manière plus équilibrée entre les grands et les petits pays. En même

temps, comme cette aide est souvent inférieure à l'assistance bilatérale, elle a tendance à fluctuer davantage, ce qui s'avère déstabilisateur pour les pays bénéficiaires. Entre 1993 et 2000, par exemple, alors que l'APD bilatérale a baissé de 8,6 %, l'aide multilatérale a chuté de 16 %¹⁶.

30. La part de l'aide multilatérale destinée aux pays les moins avancés, groupe dont font partie la plupart des pays subsahariens, est largement supérieure à la proportion de l'aide bilatérale qui leur est destinée. En 1987, 54 % de l'aide multilatérale déboursée à l'échelle mondiale a été versée aux pays les moins avancés. Même si ce taux n'a pas été maintenu par la suite, en 1997 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles) ce pourcentage s'élevait à 40 % environ. Il semble par conséquent que l'aide multilatérale se concentre davantage sur les pays les plus pauvres.

B. Aides supplémentaires dont a besoin l'Afrique

31. L'Afrique, continent où sévit la pandémie de VIH/sida et où de nombreux pays continuent d'être en proie à des conflits ou s'en relèvent, a besoin d'importantes ressources supplémentaires, d'un montant nettement supérieur à celui qui est généralement nécessaire à l'allègement de la pauvreté et à l'accélération de la croissance. Plus de 19 pays d'Afrique subsaharienne ont souffert ou continuent de souffrir de graves conflits civils qui ont détruit leurs infrastructures, leurs ressources humaines et leur environnement politico-économique en général. S'agissant de la pandémie de VIH/sida, il ressort d'estimations récentes que sur les 22 millions d'êtres humains qui dans le monde sont décédés du sida, 12 millions – soit plus que la totalité de la population belge – vivaient en Afrique, tandis que des millions d'Africains sont séropositifs.

32. Selon une étude de la Banque mondiale, la pandémie de VIH/sida aurait entraîné une réduction d'environ 0,7 %¹⁷ par an de la croissance du revenu par habitant en Afrique. Cette diminution tient en partie aux répercussions négatives que la pandémie a eues sur la situation sanitaire, la taille de la population active et la productivité. Dans certains pays d'Afrique australe, le principal effet de la pandémie, à savoir la réduction de plus de 20 % de l'espérance de vie à la naissance, devrait réduire considérablement le capital humain et

compromettre gravement les perspectives de croissance. Du fait de l'élévation des taux de mortalité, les employés expérimentés sont devenus rares et la formation professionnelle est moins rentable qu'auparavant. Les taux d'épargne et d'investissement (tant intérieurs qu'extérieurs) ont chuté, sous l'effet d'une mortalité accrue et d'une vision pessimiste de l'avenir. Ces derniers facteurs ont eu, à leur tour, un effet préjudiciable sur la productivité du capital humain et sur la productivité globale des facteurs, décourageant plus avant les investissements et ralentissant davantage la croissance économique.

33. Pour éviter la catastrophe socioéconomique que le sida risque de provoquer en Afrique, on a estimé qu'il faudrait consacrer chaque année entre 3 et 4 milliards de dollars à une vaste offensive contre la pandémie¹⁸. Vu la modicité des ressources dont dispose le continent africain, il faudrait donc que la communauté internationale renforce son appui aux programmes de lutte contre le sida dans les États les plus pauvres pour compléter les budgets que ces pays y consacrent eux-mêmes. À cet égard, certains pays africains comme le Burkina Faso, le Mozambique et l'Ouganda se servent déjà des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que d'autres cadres nationaux de dépense pour indiquer quels sont les montants et les allocations de ressources nécessaires à la lutte contre le VIH/sida. Les donateurs devraient s'attacher à fournir un appui supplémentaire aux activités touchant au VIH prévues au titre des Documents et cadres susmentionnés.

34. Les conflits ont également détruit la dynamique de croissance de nombreux pays. Outre l'adoption de mesures d'urgence visant à endiguer ces conflits et à protéger des vies humaines, il faudrait, une fois que les affrontements ont pris fin, faire en sorte que l'on puisse passer rapidement et sans heurt du stade des secours d'urgence à celui du relèvement, de la reconstruction et du développement¹⁹. Dans les 19 pays qui ont été victimes de conflits, la reconstruction d'installations aussi vitales que les infrastructures absorberait à elle seule de très importantes ressources. Si l'on ajoute à ces besoins les très nombreux autres besoins auxquels il faut satisfaire pour pouvoir assurer la croissance et le développement des pays qui se relèvent de conflits, on obtient un volume de ressources considérable qui ne pourra être réuni sans une augmentation substantielle de l'aide offerte.

35. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) se sont attaqués à certains problèmes touchant au VIH/sida et aux besoins financiers des pays qui se relèvent d'un conflit. Ce partenariat et cette conférence mettent l'accent sur la paix interne, la sécurité et la démocratie qu'ils considèrent comme indispensables à tout progrès, et demandent à la communauté internationale de fournir des ressources en ayant recours à toutes les formules possibles (y compris l'aide publique au développement et les mesures d'allègement de la dette) et en facilitant l'accès aux marchés internationaux. Les domaines auxquels il faudrait accorder la priorité sont notamment les suivants : infrastructures, mise en valeur des ressources humaines (y compris les aspects touchant à la santé), agriculture, environnement et science et technologie. Les ressources internes et externes nécessaires à l'exécution de programmes dans ces domaines sont énormes et requièrent des partenariats et une solidarité efficaces.

C. Évolution du concept d'aide : efficacité de l'aide et partenariat

36. L'évolution récente de la situation économique et politique dans le monde, qui s'est caractérisée par un gonflement des flux des capitaux privés vers les pays en développement, a modifié le concept d'aide de telle sorte que l'on en est de nouveau à remettre en question les modalités de cette aide dans les stratégies de développement. Le Comité a fait remarquer, comme l'avaient déjà souligné certains auteurs, que certains donateurs risquaient soit d'ignorer la volonté des bénéficiaires de l'aide soit de la saper²⁰. Dans le premier cas, ce sont les donateurs eux-mêmes qui décident de ce que les bénéficiaires devraient faire et qui, dans le même temps, donnent des instructions, adoptent des mesures d'incitation ou fixent des conditions préalables pour pousser les bénéficiaires dans la « bonne » direction. Mais l'imposition de conditions préalables telles que l'exigence d'une saine gestion des affaires publiques, l'adoption de réformes ou la nécessité d'une convergence des politiques a souvent pour effet d'étouffer la motivation et la volonté indépendantes des bénéficiaires. Dans le second cas, les donateurs, en fournissant une aide, créent les conditions d'une dépendance à long terme des bénéficiaires et incitent ceux qui ont la volonté d'agir à

se placer ou à se maintenir dans une situation où ils peuvent prétendre à une aide²¹. En dépit des bonnes intentions, la fourniture de secours peut parfois nuire à la volonté d'autonomisation des bénéficiaires. Le Comité tient à souligner que pour parer les risques décrits ci-dessus, les activités d'aide et d'assistance devraient viser au premier chef à renforcer les capacités des bénéficiaires, par le biais de la création et du renforcement de capacités humaines et sociales qui contribuent à un développement autonome et soient sources d'innovations et de changements.

37. Efficacité de l'aide signifie réalisation des objectifs des programmes et des projets en matière de développement. Ce concept est un concept pluridimensionnel qui englobe le renforcement des capacités, la lutte contre la pauvreté et la croissance durable. Pour que ces objectifs soient atteints, il faut que les pays bénéficiaires jouissent de conditions politiques favorables et stables et que toutes les parties concernées aux niveaux tant international que national mènent des actions concertées dans le cadre d'un partenariat efficace pour le développement. Pour que les programmes d'aide soient efficaces, il faut les intégrer à des stratégies à long terme pour le développement économique durable, adoptées à l'initiative des pays, axées sur les résultats et prévoyant des mécanismes d'obligation redditionnelle.

38. Le concept de maîtrise nationale est essentiel dans la mesure où ce sont les pays eux-mêmes qui sont responsables au premier chef de leur développement. Il faut par ailleurs que les stratégies de pays bénéficient d'un large soutien politique si elles doivent servir de cadre cohérent et à long terme à l'assistance extérieure. Les activités de développement ont elles aussi besoin d'un cadre stable et prévisible. Cette stabilité doit être assurée, au niveau interne, par la voie de consensus et d'approches participatives et, au plan externe, par des modalités d'appui prévisibles et des plans de financement pluriannuels.

39. Les partenariats, y compris les arrangements contractuels officiels, sont déterminants. Bien que ceux-ci n'ouvrent droit à aucune aide en soi, aucun pays ne peut se développer si toutes les parties intéressées ne s'engagent pas clairement à appliquer un programme cohérent de réduction de la pauvreté et de développement. Cette action devrait s'articuler autour de politiques et de programmes macroéconomiques, commerciaux et structurels intégrés formulés par le pays en développement concerné et stipulant les

obligations mutuelles que les divers intervenants ont convenu d'honorer. Les politiques et programmes devraient s'accompagner d'une série d'objectifs et d'indicateurs de résultats réalistes et vérifiables tant pour les donateurs que pour les bénéficiaires moyennant les dispositions voulues pour tenir compte des chocs exogènes. Qui plus est, ils devraient prévoir des procédures indépendantes d'évaluation et de suivi auxquelles les déboursements seraient assujettis. Les partenariats pourraient ainsi bénéficier d'un soutien financier adapté renouvelable auprès de diverses sources de financement – allocations d'APD, nouveaux bailleurs de fonds, contributions privées, financements par emprunt et/ou financements sur fonds propres par le secteur privé.

40. Dans cette optique, les programmes d'aide devraient être perçus comme un moyen d'élargir l'éventail des choix de financement dont dispose un pays alors que le prix à payer et la nature de ces choix sont aussi importants que le volume global des flux et que ces choix ne sont pas seulement limités par la générosité des donateurs mais par le bilan et les capacités de gestion de chaque bénéficiaire.

41. Du point de vue des donateurs, la réflexion sur l'efficacité de l'aide a débouché sur des recommandations visant : a) à une meilleure conditionnalité; b) à une plus grande sélectivité; c) à la fourniture d'une assistance technique et d'un cadre de concertation (selon le principe « des idées avant des financements ») aux pays où l'action publique demeure insuffisante; et d) à l'abandon progressif de l'appui aux projets au profit d'un soutien budgétaire ou par secteur de portée plus générale.

42. On a déjà eu recours à la conditionnalité pour améliorer l'efficacité de l'aide. On a pu constater que la conditionnalité échoue lorsqu'elle cherche à susciter des changements de comportement auxquels les bénéficiaires n'adhèrent pas ou à « microgérer » le processus d'aide. Il reste que toute action publique avisée se dote d'objectifs d'efficacité clairement définis. Des conditions de portée restreinte, négociées conjointement avec les responsables politiques, et qui n'empêchent pas les divers intervenants d'enrichir leurs connaissances, peuvent accroître le soutien dont l'aide bénéficie auprès des donateurs tout en permettant au gouvernement bénéficiaire de mieux élaborer et appliquer ses politiques. Dans la mesure où elles permettent de renforcer les capacités

institutionnelles du bénéficiaire, elles ont un rôle important à jouer dans les accords d'aide.

43. Au lieu d'assujettir l'aide aux résultats futurs, le principe de la sélectivité consiste à récompenser ceux qui ont déjà mis en place un cadre politique jugé favorable à l'efficacité de l'aide. Le Comité constate que ce principe pose plusieurs problèmes. Premièrement, l'aide au développement n'est qu'une composante des flux officiels et son montant global dépend pour une large part de motivations autres que le soutien au développement chez les bailleurs de fonds, de sorte que dans la pratique, la sélection ne peut guère s'opérer en fonction des politiques. Deuxièmement, la sélectivité a peu de bases concrètes sur lesquelles s'appuyer. Troisièmement, cette approche a toutes les chances de priver certains des pays les plus démunis de l'assistance dont ils ont besoin pour le développement des infrastructures, la stabilité économique, la réforme politique et le renforcement des capacités. Enfin, elle peut assujettir l'appui au développement à un degré d'arbitraire et d'instabilité potentiellement élevé qui risque d'en réduire l'efficacité.

44. Le principe « des idées avant des financements » pose deux problèmes : premièrement, il faut mobiliser des fonds pour assurer aux donateurs « une place autour de la table et, deuxièmement, la coopération technique s'est révélée être la forme d'assistance la moins efficace. Le manque de moyens institutionnels est le principal obstacle au développement dans les pays pauvres mais la communauté des donateurs n'a pas encore mis au point de modalités de coopération technique permettant d'appuyer ces capacités plutôt que de les supplanter.

45. L'approche consistant à « privilégier les programmes par rapport aux projets » peut aussi poser des difficultés. Les prêts aux programmes sont perçus comme nettement moins interventionnistes que l'aide aux projets. L'abandon progressif de l'aide aux projets est parti de l'hypothèse d'une meilleure répartition des tâches entre les secteurs privé et public dans les pays africains, le gouvernement devant se retirer de projets relatifs aux secteurs agricole et industriel qui seraient désormais financés par le secteur privé. On comptait sur une évolution analogue pour le développement des infrastructures ou dans les domaines où le progrès technique autorisait une plus forte concurrence, comme celui des télécommunications. Toutefois, l'hypothèse de fongibilité sur laquelle se fondaient principalement les détracteurs du financement par projets ne semble

pas s'appliquer aux pays les plus pauvres qui attirent peu d'investissements privés et où l'aide aux projets a souvent permis de financer la quasi-totalité du budget des investissements publics. En outre, c'est dans le cadre des projets que les bénéficiaires apprennent le plus.

46. Le processus du DSRP (document de stratégie de réduction de la pauvreté), qui privilégie les objectifs communs de réduction de la pauvreté, la concertation, et une plus large participation de la société civile, peut être considéré comme une première étape en vue de la formation de partenariats opérants. Dans ce contexte, l'accomplissement des objectifs ne s'apparente plus à la conditionnalité, mais équivaut à la réalisation de priorités communes. Pour les pays dans lesquels la pauvreté va de pair avec des faiblesses institutionnelles, comme c'est souvent le cas en Afrique subsaharienne, l'approche du DSRP présente l'intérêt de mettre l'accent voulu sur la participation et la maîtrise des interventions à l'échelle locale.

47. De nombreux gouvernements africains estiment que le système du DSRP incarne bon nombre des nouveaux principes sous-tendant une aide efficace. Il définit avec précision les moyens à mettre en oeuvre, les produits intermédiaires et les objectifs et incorpore des modalités de suivi. Concernant la prestation de services, il veille à que les fonds atteignent les unités prestataires (introduisant ainsi la notion de responsabilité) et à ce que les services fournis soient rentables. En revanche, ce système impose d'importantes contraintes tant aux donateurs qu'aux bénéficiaires. Côté donateurs, il inscrit la planification et les engagements dans le moyen terme et protège le rôle dévolu au bénéficiaire dans la formulation des priorités et le choix des instruments politiques. Côté bénéficiaires, le non-respect des objectifs convenus met en question l'appui futur des bailleurs de fonds.

48. Dans la pratique, toutefois, il est difficile de totalement concilier les objectifs de participation, de maîtrise locale et de renforcement des capacités avec le processus du DSRP. Les donateurs dominent le débat parce qu'ils disposent d'effectifs nombreux et expérimentés et ont un meilleur accès à l'information. Fait plus important encore, les bénéficiaires savent qu'ils prennent des risques en mettant en question les priorités des donateurs. Les principales caractéristiques du DSRP, notamment l'accent mis sur les engagements pluriannuels et la participation élargie, ne concordent pas avec les systèmes juridiques et politiques de

nombreux bénéficiaires. La plupart des destinataires n'ont pas de mécanismes autorisant les organes d'approbation des dépenses à pratiquer une budgétisation pluriannuelle.

49. D'importantes innovations institutionnelles ont également été mises en oeuvre dans le cadre des nouvelles initiatives d'envergure régionale comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)²². L'effet de groupe, chez les donateurs comme chez les bénéficiaires, est une ressource insuffisamment exploitée pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide. Dans le cadre du NEPAD, par exemple, les gouvernements participants peuvent opter pour des initiatives adaptées à leurs capacités institutionnelles et à leurs priorités de réforme (par exemple, l'initiative relative aux marchés de capitaux va de pair avec un engagement en faveur de l'initiative relative à la gouvernance économique et politique), la concrétisation de ces engagements étant vérifiée à l'occasion des réunions annuelles des chefs d'État.

50. On peut citer comme autre exemple d'innovations institutionnelles d'origine locale en matière d'aide et de performance économique celui du système indépendant de suivi de l'efficacité de l'aide actuellement mis à l'essai en République-Unie de Tanzanie. Ce système prévoit une évaluation annuelle des progrès accomplis par les donateurs en matière de bonnes pratiques d'aide en fonction de plusieurs indicateurs : a) maîtrise des interventions, dont moyens mis en oeuvre (comme la concertation et les mécanismes d'établissement de rapports internes); b) coûts des transactions; c) responsabilité; d) renforcement des capacités; et e) flexibilité. Ce système, qui permet également de vérifier les progrès accomplis par le bénéficiaire dans l'amélioration de son cadre politique et institutionnel a la pleine adhésion du Gouvernement tanzanien et bénéficie en partie de l'effet de groupe au sein des donateurs bilatéraux.

D. Conclusions et recommandations

51. Les courants d'aide destinés à l'Afrique ont chuté brutalement depuis le début des années 90. En dépit de l'allègement de la dette et de l'augmentation des courants de capitaux privés, une grande partie du continent reste fortement tributaire des transferts de

fonds publics. Les projections standard donnent à penser qu'un accroissement sensible des courants d'aide publique sera nécessaire à la réalisation des objectifs de développement internationaux. L'urgence morale associée à ces objectifs, ainsi que des préoccupations régionales telles que l'épidémie de VIH/sida et les conflits en cours, devraient contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives d'aide en faveur du développement de l'Afrique. Le Comité déplore que les contributions au Fonds mondial sida et santé soient nettement inférieures aux besoins estimatifs, et il exhorte les membres qui ne l'ont pas fait à apporter une contribution généreuse à ce fonds.

52. L'expérience acquise pendant quatre décennies a montré que l'efficacité de l'aide n'est qu'en partie fonction de son montant. Il est possible et au reste impératif d'accroître l'utilité de chaque dollar versé au titre de l'aide, en conjuguant les efforts des donateurs et des bénéficiaires. Cet objectif est primordial, indépendamment de l'évolution du niveau de l'aide et sera probablement déterminant pour aboutir à une augmentation soutenue des courants nets d'aide.

53. Il est manifeste que l'efficacité de l'aide dépend à la fois a) de la qualité de l'environnement politique du bénéficiaire, et b) de la qualité, de l'opportunité et du bien-fondé de l'aide des donateurs. Ces deux facteurs ont considérablement évolué depuis le début des années 90. Les politiques macroéconomiques, sectorielles et commerciales se sont améliorées dans bon nombre de pays africains et plusieurs de ceux-ci ont réalisé des progrès notables sur la voie du renforcement des capacités et de la réforme du secteur public. S'agissant des donateurs multilatéraux, ils ont entrepris des réformes institutionnelles visant à faciliter l'allègement de la dette, à coordonner leurs activités et à privilégier davantage les résultats et la participation locale, tandis que les principaux donateurs bilatéraux ont réévalué leurs activités par pays et établi de nouvelles structures pour l'aide et le commerce. Pour que les progrès se poursuivent, les donateurs devront ensemble continuer de privilégier l'élaboration de politiques bien conçues et l'octroi d'une aide de qualité.

54. Pour les pays bénéficiaires, la remise en cause des modalités de l'aide débouche sur plusieurs conclusions :

a) L'aide est plus efficace dans un environnement politique sain et stable. C'est pourquoi

l'amélioration de la gouvernance et des institutions des pays en développement peut contribuer à renforcer les systèmes de prestation de services et à accroître l'efficacité de l'aide;

b) Une approche plus globale qui tienne compte des synergies entre les secteurs, les organismes et les programmes tend à rendre l'aide plus efficace;

c) Une société civile active est stimulante pour les services publics. Dans des secteurs tels que la gestion des ressources naturelles, l'enseignement primaire, l'approvisionnement en eau des régions rurales et les services d'assainissement urbains, l'adoption d'une **approche participative** de la conception des projets et de la prestation des services pourrait engendrer des améliorations significatives, contrairement aux approches imposées d'en haut par des technocrates;

d) Une aide efficace s'inscrit en complément à l'investissement privé. Dans les pays engagés sur la voie de la réforme, l'aide renforce la confiance dans le secteur privé et permet de soutenir davantage les services publics, alors que dans des marchés et des environnements fortement perturbés, l'aide se substitue à l'investissement privé autonome et, partant, son impact est souvent très limité.

55. Les pays donateurs estiment qu'il y aurait moyen d'accroître l'efficacité de l'aide en se concentrant sur les priorités ci-après :

a) L'assistance financière doit mieux cibler les pays les moins avancés, notamment en Afrique, ainsi que les autres pays à faible revenu. Une grande partie de l'aide continue d'être dispensée à des pays à revenu intermédiaire qui sont de plus en plus aptes à exploiter les flux financiers privés;

b) L'aide fondée sur les politiques contribue à promouvoir la réforme politique lorsque les instigateurs de cette réforme sont dignes de confiance. Par contre, en l'absence de gouvernement national énergique et de soutien politique, un financement assorti de conditions rigoureuses n'engendre généralement pas de changements durables. Un engagement manifeste reposant sur un solide bilan où la volonté tangible d'entreprendre des efforts de réforme bien échelonnés rend l'aide plus efficace. Les gouvernements confrontés à une situation d'après conflit qui prônent des mesures de réforme et de modernisation doivent donc être soutenus activement;

c) L'orientation et la diversité des activités en matière d'aide devraient être propres à chaque pays et faire partie des priorités de développement national. Lorsque la politique macroéconomique est éprouvée mais que les capacités institutionnelles sont faibles pour fournir des services, l'aide aura un impact plus important si elle sert à mettre en place ces capacités. À cette fin, il faudrait notamment réglementer efficacement les marchés financiers pour que d'autres flux financiers, issus des marchés boursiers et obligataires, puissent venir compléter l'aide. Lorsque la politique macroéconomique et les capacités institutionnelles sont solides, l'aide devrait être dispensée plus généreusement sous forme de soutien budgétaire, ce qui permettrait éventuellement de réduire les frais généraux et de simplifier les procédures administratives;

d) La coordination entre toutes les parties concernées est essentielle afin d'éviter que les projets et les programmes conçus et mis en oeuvre ne fassent double emploi, ou qu'ils soient incohérents et inefficaces. Il conviendrait de promouvoir la coordination à la fois aux niveaux local, provincial et national, de façon à tirer parti des synergies et des facteurs externes;

e) Afin de garantir des résultats durables, les projets d'aide doivent se concentrer sur la mise en place et le transfert du savoir et des capacités. Il est important que les bénéficiaires participent activement à la conception et à la gestion des programmes d'aide par le biais de partenariats efficaces avec les pays donateurs s'ils veulent accroître leur capacité à participer sur un pied d'égalité à la société mondiale du savoir. Dans de nombreux cas, des approches novatrices dans le domaine de la fourniture des services appellent une participation accrue des communautés locales et la décentralisation de la prise de décisions. Pour que l'aide soit efficace, il faut également procéder à une évaluation objective et rigoureuse des résultats, diffuser l'information afin d'en tirer des enseignements collectifs et établir des mécanismes de règlement des différends.

56. Les principes fondamentaux exposés dans l'approche des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté tiennent compte de nombreuses critiques formulées quant à l'efficacité de l'aide. Cette approche, qui constitue un premier pas vers l'établissement de partenariats constructifs, souligne les obligations mutuelles qui incombent aux

bénéficiaires et aux donateurs. Il faudrait toutefois la rendre plus souple de sorte qu'elle soutienne les divers programmes de développement nationaux, parmi lesquels des programmes axés sur la croissance à long terme en tant qu'instrument principal de réduction de la pauvreté. Il faudrait en outre qu'elle favorise des modes de participation, de surveillance et d'évaluation qui servent à renforcer les structures politiques intérieures et à appuyer les efforts consentis par le bénéficiaire en vue d'accroître la transparence et d'améliorer la définition des responsabilités au niveau des pouvoirs publics.

57. Pour qu'un partenariat avec les gouvernements bénéficiaires soit efficace, il ne suffit pas que les donateurs affichent leur volonté de coordonner les programmes d'assistance et d'éliminer les conditions redondantes ou antagonistes, il faut également qu'ils prennent conscience des possibilités de spécialisation technique, qui sont fonction de leur savoir-faire et de leurs structures institutionnelles. En ce qui concerne le partage des tâches entre le secteur privé et le secteur public, ce dernier intervient davantage là où les défaillances du marché sont les plus graves, y compris en ce qui concerne les objectifs en matière de distribution de l'aide. Les donateurs devraient s'attacher à instaurer des conditions qui permettent aux capitaux privés – tant étrangers que nationaux – de contribuer au maximum au développement de l'Afrique.

58. Telle qu'elle est encouragée dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dans des domaines comme l'infrastructure des transports, la production et la distribution d'énergie, les télécommunications, la recherche appliquée dans les secteurs de l'agriculture et de la santé, l'éducation et la santé, ainsi que la sécurité, la coopération régionale est fondamentale pour le développement de l'Afrique. Elle suppose une approche régionale en vue de remédier aux insuffisances du marché et des politiques résultant de l'octroi d'une aide individuelle aux pays. Depuis les années 60, il n'a jamais été autant nécessaire de fournir une aide régionale efficace. Lorsque cela est possible, il faudrait que cette aide soit prodiguée par le biais des organisations locales existantes, le renforcement des capacités de ces organisations devant par ailleurs être considéré comme un autre objectif important.

59. S'inspirant de l'expérience positive acquise par le NEPAD, le Comité invite les pays africains à étudier,

au niveau national ou régional, la possibilité d'élaborer des approches novatrices en vue d'établir des **partenariats en faveur du développement de l'Afrique** avec toutes les parties concernées, à savoir les pays donateurs, les institutions financières internationales, les banques de développement multilatérales, ainsi que le secteur privé et les organisations non gouvernementales qui interviennent dans ce domaine. L'Accord de Cotonou, signé entre l'Union européenne (UE) et le Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a joué un rôle exemplaire à cette fin.

60. Dans ce contexte, le Comité propose en outre que la famille des Nations Unies (par exemple le PNUD, conjointement avec la Banque mondiale) crée un portail Internet consacré aux activités d'assistance en faveur du développement de l'Afrique rassemblant tous les projets de développement et d'aide menés sur le continent, y compris ceux des organisations non gouvernementales (ONG). Ce portail contiendrait une liste de projets et programmes par pays ainsi que des informations s'y rapportant : situation géographique, secteur, description, montants et quantités, pays et ONG participants, progrès réalisés dans la mise en oeuvre, etc. Il permettrait d'assurer une meilleure coordination et d'éviter la duplication des efforts entre les donateurs eux-mêmes ainsi qu'entre les donateurs et les bénéficiaires, d'accroître la transparence et de permettre aux donateurs et aux bénéficiaires de tirer des enseignements mutuels s'agissant de la conception de projets novateurs ainsi que des facteurs déterminants pour le succès ou l'échec d'un projet. Les communautés locales recevraient des informations relatives aux projets qui leur permettraient d'y participer davantage et leur donneraient les moyens de se faire entendre. Cela rendrait plus efficaces les activités en matière d'aide et de développement et, partant, engendrerait une plus grande responsabilisation conjointe des donateurs et des gouvernements bénéficiaires. En faisant mieux connaître dans le monde entier les activités financées au titre de l'aide fournie à l'Afrique et les progrès réalisés dans le cadre de projets individuels, cet outil d'information exercerait sur les pays et les dirigeants politiques (aussi bien des pays donateurs que des pays bénéficiaires) une pression qui les inciterait à assurer la continuité de l'aide étrangère et à la rendre plus efficace. Il contiendrait également des informations relatives aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre

des documents de stratégie de réduction de la pauvreté de chaque pays.

Chapitre III

Mise en valeur des capacités humaines et sociales dans la société du savoir

A. Pays les moins avancés : l'élargissement du déficit en matière de capacités humaines et sociales

61. Au cours des 50 dernières années, les systèmes d'éducation et de santé ont connu une expansion rapide. Les écoles et les universités ont proliféré dans la plupart des pays, et les services de santé sont devenus une industrie mondiale avec un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars. Les indicateurs en matière de santé et d'éducation se sont améliorés, tant dans les pays développés que les pays en développement, à mesure de l'augmentation des investissements dans ces secteurs. Les dépenses publiques des pays en développement en matière d'éducation sont passées de 148 dollars par élève en 1990 à 194 dollars en 1997²³ alors que les dépenses publiques dans le domaine de la santé ont atteint environ 200 dollars par habitant en 1997²⁴.

62. Pourtant, il existe des régions du monde qui ne cessent de prendre du retard, et les disparités entre pays et à l'intérieur des pays demeurent. Entre 1990 et 1997, les dépenses publiques des pays les moins avancés en matière d'éducation ont stagné à 39 dollars par élève alors qu'en matière de santé, les gouvernements de ces pays n'ont dépensé que 6 dollars par habitant, en dessous du seuil minimum établi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est de 36 dollars par personne et par an pour ces pays. Alors que les taux d'alphabétisation des pays en développement se sont améliorés, passant entre 1990 et 1997 de 67 % à 72 %, seulement un peu plus de la moitié (53 %) de la population de l'Asie du Sud est alphabétisée. La situation dans les pays de l'Afrique subsaharienne et les pays arabes, où le taux d'alphabétisation est de 58 %, n'est guère meilleure. À l'intérieur de ces régions, moins de la moitié de la population (48 %) des pays les moins avancés est alphabétisée. Les pays de l'Afrique subsaharienne et les pays arabes ont des taux de scolarisation primaire de 77 et de 85 %

respectivement. Dans le domaine de l'éducation de base, on note partout un écart entre les sexes, notamment dans les pays les moins avancés, où seulement 62 % des filles sont inscrites dans des écoles primaires, et seulement 38 % des femmes sont alphabétisées.

63. Au niveau de l'enseignement secondaire et tertiaire, les disparités à l'intérieur des régions en développement et entre régions développées et en développement sont encore plus marquées. Alors que le taux brut de scolarisation dans les écoles secondaires des pays développés est de plus de 100 %, il n'est que de 52 % dans les pays en développement, et de 19 % seulement dans le sous-groupe des pays les moins avancés. L'Afrique subsaharienne figure derrière tous les pays en développement avec un taux de 26 %. La disparité est encore plus spectaculaire au niveau tertiaire, où seulement 1 sur 10 étudiants dans bien des pays en développement fréquente des institutions tertiaires. Encore une fois, l'Afrique subsaharienne figure à la dernière place avec un taux d'inscription aux universités de 4 % seulement.

64. En matière d'amélioration des services de santé, le monde en développement, et les pays africains en particulier, accusent un retard dramatique. L'espérance de vie est restée relativement constante au cours des années 90, notamment en Afrique subsaharienne, où elle est de 50 ans, nettement inférieure à la moyenne mondiale de 67 ans. De même, la région a réduit son taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de seulement quatre enfants pour 1 000 naissances vivantes entre 1990 et 1998, alors que dans les pays les moins avancés dans leur ensemble, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a été réduite de 20 enfants pour 1 000 naissances vivantes (de 171 en 1990 à 151 en 1998). Un tiers de la population subsaharienne souffre de malnutrition, un quart de celle de l'Asie du Sud se trouve dans une situation analogue. Par conséquent, la grande majorité des pays où le niveau de capital humain est faible sont situés en Afrique subsaharienne, suivie de l'Asie du Sud.

B. Nouveaux défis et menaces

65. En plus de leur retard en matière d'alphabétisation, degré d'instruction et indicateurs de santé, les pays les moins avancés et les pays africains en particulier font aujourd'hui face à de nouveaux défis et menaces, qui découlent de la mondialisation et de la

révolution de l'information et des technologies des années 80 et 90. Dans la nouvelle société mondiale du savoir, la stagnation de la capacité humaine et sociale et l'élargissement du fossé numérique risquent d'exacerber la pauvreté et l'inégalité, notamment en Afrique et dans les pays les moins avancés.

66. Les nouveaux problèmes tiennent dans une large mesure de la nécessité de redéfinir les objectifs politiques. À l'échelon mondial, on est en train de remanier les systèmes d'éducation, pour passer de systèmes centrés sur l'acquisition de compétences et de « connaissances passives » à des systèmes qui encouragent le développement des capacités individuelles et collectives. De même, en matière de santé, l'accent est moins mis sur les traitements que sur les services et approches préventifs. Dans ce processus, on accorde une attention particulière aux synergies entre la santé et l'éducation, ainsi qu'aux politiques intégrées de création de capacités.

67. La structure et le contenu des services d'éducation évoluent rapidement. Par le passé, l'éducation primaire et technique avait pour objet d'assurer l'alphabétisation et l'acquisition de qualifications de base, afin que les travailleurs, dans les grandes usines ou dans les campagnes, puissent lire et suivre des instructions imprimées ou des plans. L'instruction secondaire et surtout tertiaire, en revanche, était destinée à former des élites dans les domaines de la technologie, des sciences et de la gestion, chargées du fonctionnement harmonieux des unités de production, de la promotion des innovations et du renforcement d'une gouvernance stable. C'est pour cette raison que la priorité était accordée à l'éducation primaire universelle, alors que l'inscription dans l'enseignement supérieur était sélective. L'éducation était donc devenue très rigide et hiérarchisée, répondant exclusivement aux besoins des plus jeunes.

68. Aujourd'hui, l'alphabétisation de base est considérée comme une condition nécessaire mais non suffisante du développement. Les individus doivent renforcer leurs capacités pour pouvoir consulter l'information pléthorique actuellement disponible, l'exploiter efficacement pour leurs propres besoins et développer leurs capacités d'analyse, de synthèse et de communication et surtout, renforcer leurs capacités d'apprentissage tout au long de leur vie. En outre, il leur faut acquérir des compétences souples, qui leur permettent de s'adapter facilement à l'évolution du

marché du travail. Enfin, ils doivent avoir accès aux services de formation et de reconversion, afin de pouvoir passer librement d'un emploi et d'un endroit à un autre.

69. Aujourd'hui, dans un monde caractérisé par une incertitude croissante, la santé pour tous suppose non seulement l'accès universel aux services de santé publique de base, l'amélioration de l'environnement et une nutrition suffisante, mais aussi la création d'une capacité individuelle à évaluer les risques anciens et nouveaux pour la santé et à y faire face. L'éducation en matière de santé devient rapidement une composante importante de l'éducation de base.

70. La mise en valeur des ressources humaines est ainsi devenue un concept beaucoup plus large qui vise le développement de capacités humaines et sociales pertinentes et durables. Le développement de capacités humaines et sociales concerne le renforcement durable de l'aptitude des personnes, des groupes et des institutions d'une société à identifier, gérer et régler les problèmes économiques et sociaux existants, et à innover sur le plan individuel et collectif afin d'améliorer les perspectives de leur vie.

71. À l'heure actuelle, il est urgent de créer des réseaux et d'apprendre à vivre ensemble harmonieusement en respectant et en appréciant la diversité humaine. Ainsi, le développement de capacités collectives est devenu une partie intégrante et une priorité essentielle de la formation de capital humain. Face aux risques environnementaux dans le monde et à la propagation des maladies transmissibles, il convient de revisiter les notions de santé et d'éducation en tant que moyens de développement social. Il est indispensable de suivre une optique nouvelle pour aborder tant les anciens problèmes que les nouveaux défis.

72. Dans le nouveau contexte mondial, les impératifs ne sont plus les mêmes, et il importe de changer de paradigme et d'adopter de nouvelles approches pour promouvoir le développement économique et social. Des solutions nouvelles, novatrices et holistiques sont nécessaires pour faire face aux nouveaux défis et les anticiper. À cet égard, il faut appréhender les domaines de l'éducation et de la santé comme des systèmes souples et intégrés qui permettent d'accompagner les efforts déployés par l'individu, tout au long de sa vie, pour renforcer ses capacités.

73. Les pays en développement doivent relever ces nouveaux défis tout en réglant les problèmes traditionnels. Bien des services fournis dans ces pays apparaissent désormais insuffisants ou inadaptés aux objectifs du développement. Cela tient à trois raisons interdépendantes :

a) Les investissements effectués, souvent avec des ressources extérieures, sont non seulement limités mais rapidement dépassés, à mesure que les sociétés du savoir redéfinissent leurs systèmes et leurs stratégies en matière d'éducation et de santé;

b) L'absence d'une approche intégrée dans l'offre des services d'éducation et de santé a aggravé le cercle vicieux en vertu duquel l'insuffisance de l'éducation se solde par une mauvaise santé et la pauvreté, ce qui limite en retour les capacités de l'individu du point de vue de l'éducation;

c) Les systèmes en place ne permettent pas toujours de répondre aux besoins économiques et sociaux à l'échelle locale, entraînant des déséquilibres et des dysfonctionnements sur le marché du travail.

74. Conformément au modèle des pays industrialisés, les systèmes d'éducation et de santé de la plupart des pays en développement ont évolué indépendamment les uns des autres, fournissant des services distincts gérés par des ministères séparés, qui appliquent des politiques sans aucune coordination. La mise en valeur des ressources humaines continue à être assimilée à la formation du personnel national, assumée presque exclusivement par l'État, souvent avec une assistance technique étrangère, et financée grâce à l'aide publique au développement (APD). Au fil des ans, les limites d'une telle approche sont devenues manifestes.

75. Dans la plupart des pays en développement, les questions de santé reflètent des disparités sociales marquées. L'écart de plus en plus large entre les milieux instruits et aisés, d'une part, et les pauvres, d'autre part, se traduit également par des disparités croissantes en matière de santé. La pauvreté, le caractère obsolète de l'éducation et l'accroissement des risques en matière de santé (y compris en ce qui concerne le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida) et la tuberculose) se conjuguent de manière négative pour aboutir à la marginalisation des pauvres et créer des barrières sociales à la mise en place de services de santé universels.

76. Les pays en développement doivent donc surmonter une contradiction fondamentale : les technologies de pointe et la mondialisation ont suscité des attentes, créé de nouveaux besoins et offert tout un éventail de possibilités, mais elles s'accompagnent également de nouveaux défis. Ce n'est que par la mise en valeur des capacités humaines et sociales que l'on peut empêcher les inégalités et une marginalisation accrue. Une refonte radicale des systèmes de santé et d'éducation dans les pays en développement s'impose, à travers l'adoption de solutions et de mesures novatrices.

C. Nouvelles approches et actions novatrices

77. Pour appliquer ce nouveau modèle, il faudra notamment : a) développer et exploiter les synergies entre l'éducation et la santé; b) assurer un accès universel aux services intégrés; c) assurer un haut niveau de qualité et de souplesse des systèmes éducatif et sanitaire; d) mettre en place des cadres institutionnels novateurs; e) renforcer les capacités sociales; f) tirer parti des nouveaux instruments tels que les technologies de l'information et de la communication; g) concevoir des systèmes financiers novateurs; et ce qui importe le plus h) nouer des partenariats régionaux et mondiaux pour relever ces nouveaux défis.

1. Les synergies entre l'éducation et la santé

78. Aujourd'hui, veiller à la santé de la population consiste non seulement à lutter contre les maladies mais encore à instaurer des conditions propices à la vie active et pour ce faire, il est indispensable de renforcer les synergies entre la santé et l'éducation dont les effets se renforcent mutuellement. Le perfectionnement des connaissances signifie une plus grande aptitude à l'autodiscipline et à un comportement responsable, ce qui permet d'éviter des risques sanitaires et contribue par là même à la bonne santé. Un individu en meilleure santé et en meilleure forme aura davantage de possibilités de formation continue et sera plus apte à faire un usage intensif de l'information. De surcroît, il est indispensable de mettre en valeur les ressources humaines pour faire face aux problèmes de santé et aux incapacités causées par les crises, les guerres et les catastrophes naturelles.

79. La santé et l'éducation ont des effets synergiques sur d'autres objectifs de développement – autonomisation individuelle et collective, protection de l'environnement et bonne gouvernance. L'éducation au service du développement devrait donc promouvoir l'équilibre entre les objectifs économiques, les besoins sociaux et les responsabilités écologiques tout en permettant aux individus d'acquérir des compétences, des perspectives, un système de valeurs et des connaissances leur permettant de vivre dans des communautés durables. En outre, le renforcement des capacités sociales devrait favoriser l'évolution des comportements et des modes de pensée eu égard au développement durable.

80. On reconnaît de plus en plus que la prise en compte de perspectives sexospécifiques dans différents domaines du développement favorise une réalisation plus effective des objectifs économiques et sociaux, comme il ressort de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies²⁵. Dans les domaines de la santé et de l'éducation, les interventions ciblées devraient s'attacher aux besoins des femmes et à l'égalité entre les sexes, la contribution des femmes étant en effet indispensable pour faire jouer pleinement cette synergie entre la santé et l'éducation et pour atteindre les objectifs sociaux.

81. Dans ce contexte, l'alphabétisation est un instrument clef qui permet aux femmes de mieux répondre aux besoins de santé, de nutrition et d'éducation de leur famille et de participer davantage à la prise des décisions au sein de la société. Il s'est avéré extrêmement rentable, sur les plans tant social qu'économique, d'investir dans l'éducation et la formation, de type classique ou non, des filles et des femmes : c'est donc là l'un des meilleurs moyens de parvenir à un développement durable et à une croissance économique à la fois soutenue et viable. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile devraient veiller à ce que dans l'enseignement scolaire et non scolaire on s'attache davantage à prévenir les maladies contagieuses, notamment l'infection par le VIH. Les systèmes éducatifs, en incluant dans les programmes d'études des cours non sexistes sur les pratiques sexuelles à moindre risque et sur les comportements sexuels responsables, devraient aussi contribuer à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

2. Accessibilité

82. Actuellement, le rapport entre la communauté et l'école est souvent un rapport d'aliénation, en particulier lorsque le taux d'alphabétisation des familles est faible. Le développement récent des écoles communautaires dans lesquelles les familles participent davantage marque un important progrès particulièrement propice à l'amélioration des taux de scolarisation et à la baisse des taux d'abandon scolaire dans le primaire. La création à travers un pays donné d'établissements communautaires d'enseignement professionnel et technique devrait faciliter l'accès à l'éducation, tout en faisant mieux prendre conscience de son utilité.

83. Pour accroître la participation, il faut par ailleurs éliminer les obstacles régionaux et culturels à l'accès à la santé et à l'éducation. Les groupes de pression, les communautés et les organisations non gouvernementales pourraient et devraient s'employer activement à faciliter cet accès.

84. Les récentes crises économiques et la stagnation, voire le déclin, de la croissance économique, qui en ont résulté dans de nombreux pays en développement, se sont traduits par la baisse des taux de scolarisation et la détérioration de la santé, notamment des jeunes des communautés rurales, des filles et des groupes sociaux économiquement défavorisés. Les orphelins du sida, en particulier, représentent une proportion croissante des abandons scolaires précoces. Pour assurer un accès universel aux soins de santé de base et aux services d'éducation, les actions ci-après sont nécessaires :

a) Politiques visant à mobiliser la famille et l'appui financier et autre des communautés. Pour obtenir l'acceptation et la participation des communautés, il importe tout particulièrement d'élargir la portée de l'enseignement préscolaire, de veiller à la formation des parents et d'établir des réseaux d'écoles préparatoires et d'écoles primaires dans lesquels les enfants de familles socialement défavorisées pourraient être placés en internat et recevoir les soins nécessaires. La fourniture de repas scolaires en échange d'une contribution familiale/communautaire minimale est un excellent moyen d'encourager l'appui et la participation des communautés;

b) Établissement de normes minimales applicables aux dépenses publiques d'éducation et de santé. Tous les enfants devraient recevoir une éducation de base de bonne qualité par le biais de

l'enseignement primaire public, en particulier dans les pays les moins avancés. Les technologies de l'information et de la communication peuvent être utilisées pour promouvoir la formation pédagogique des enseignants et atteindre un plus grand nombre d'enfants. Pour faire face à la pénurie d'enseignants, on pourrait faire appel aux enseignants à la retraite pendant que les nouveaux enseignants sont formés;

c) Intégration dans l'enseignement de base d'une formation élémentaire dans les disciplines traditionnelles et dans les domaines sanitaire et informatique, tout en veillant à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux et à développer les compétences nécessaires au travail en équipe.

85. Faciliter l'accès à l'éducation signifie aussi investir dans l'enseignement secondaire et supérieur, notamment dans les pays pauvres, pour accroître les effectifs en personnel qualifié et remédier à la pénurie croissante d'enseignants et de médecins. Pour améliorer la gouvernance et renforcer les capacités régionales et nationales, il importe d'investir dans l'enseignement supérieur, et la manière la plus efficace de le faire est dans un contexte régional, en particulier en ce qui concerne les pays pauvres.

3. Qualité et souplesse

86. En s'attachant à atteindre en matière d'éducation et de santé des normes élevées basées sur des indicateurs numériques, on passe souvent outre aux dimensions qualitatives plus subtiles. Dans le domaine de l'éducation, il convient de distinguer deux importants aspects de la qualité : en premier lieu, la mesure dans laquelle l'éducation contribue au renforcement des capacités humaines et sociales et à la réalisation du potentiel humain; en deuxième lieu, la mesure dans laquelle l'enseignement contribue à l'acquisition des compétences professionnelles nécessaires.

87. La distinction ci-dessus signifie qu'il est possible qu'un pays renforce son capital humain tout en omettant certains de ces aspects qualitatifs. Comme on l'a fait remarquer dans de nombreux pays à haut revenu, ce problème n'est pas le propre du monde en développement. Il est impossible de veiller à la qualité sans disposer de normes qualitatives permettant d'évaluer la mise en valeur des capacités humaines et sociales.

88. Tout en reconnaissant que l'adoption de nouvelles normes se heurte presque toujours à des intérêts bien établis, le Comité souligne que, sans normes ni critères uniformes d'évaluation des progrès, il est impossible de déterminer l'efficacité des investissements consacrés à l'éducation. À titre d'exemple, il faudrait établir des critères d'évaluation de la qualité des enseignants, effectuer des contrôles périodiques aux niveaux régional et national et créer des incitations pour attirer le personnel le plus qualifié dans l'enseignement.

89. Les moyens traditionnels d'évaluation des résultats en matière d'éducation – taux de scolarisation et nombre d'étudiants ayant terminé le cycle de l'enseignement primaire – sont des moyens imparfaits pour mesurer la qualité de l'éducation. Aussi est-il nécessaire de formuler des tests et d'autres procédures susceptibles de déceler l'« analphabétisme fonctionnel » même lorsque les taux de scolarisation sont élevés.

90. Les mesures traditionnelles sont axées sur l'enseignement de type classique, toutefois la formation non structurée telle que celle acquise au sein de la famille et des communautés contribue aussi à enrichir les connaissances. Il n'existe toutefois aucun moyen d'évaluer et de mesurer ces contributions. Cette formation informelle concerne plus particulièrement les femmes dans la mesure où, dans bon nombre de cas, c'est la seule façon dont elles acquièrent le savoir-faire qui leur permet de veiller à la survie et au soutien de leur famille, qu'il s'agisse de travaux ménagers ou de travaux informels rémunérés – artisanat, travail à la maison, etc.

91. Si les programmes scolaires ne correspondent pas aux réalités du pays en matière de développement, les sociétés n'obtiendront pas la rentabilité optimale de leurs investissements. De nombreux pays africains, bien qu'ils soient indépendants depuis des décennies, n'ont pas sensiblement modifié le contenu de leurs programmes scolaires depuis l'époque coloniale. La mondialisation économique, les menaces à la santé telles que le VIH/sida, la dégradation de l'environnement et les technologies de l'information et de la communication requièrent un remaniement des programmes scolaires pour qu'ils produisent le capital social requis et traitent de ces défis et d'autres auxquels se heurtent actuellement les pays en développement. Se soustraire à cette exigence aggravera la marginalisation de ces pays dans la société

mondiale et fera de la pauvreté une réalité inéluctable pour les générations futures.

92. La qualité est aussi fonction du montant des dépenses d'éducation et de santé. Tant que les programmes d'éducation et de santé sont conçus comme il convient, leur qualité va croissant avec le niveau des fonds qui leur sont consacrés, l'important volume de dépenses se traduisant généralement par l'excellente qualité de ces programmes. Il importe donc d'urgence d'accroître les investissements là où ils restent faibles.

93. La capacité d'adaptation et de résistance face aux changements rapides et aux crises réside dans une large mesure dans la capacité d'une société de s'adapter rapidement et efficacement à ces changements. Les futures capacités d'adaptation d'un pays sont entre autres déterminées par les programmes d'éducation et de santé, qui devraient bénéficier d'une certaine souplesse permettant leur adaptation et leur réorganisation. La crise financière asiatique et l'expérience de nombreux pays qui ont appliqué des programmes d'ajustement structurel au cours de ces 20 dernières années ont mis en évidence l'importance de cette souplesse dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de santé et d'éducation ciblant les groupes sociaux les plus gravement touchés par la politique d'ajustement. Toutefois, la plupart des pays ne sont pas préparés à l'accomplissement d'une telle tâche. C'est pourquoi le Comité demande instamment que l'on s'emploie à renforcer cette souplesse en allouant des ressources à cette fin.

94. On peut en outre considérer la souplesse comme faisant partie intégrante des programmes de protection sociale destinés à lutter contre les effets négatifs de la mondialisation, en particulier le chômage et la perte des assurances maladie qui touchent les secteurs les plus vulnérables de la population. L'on sait d'expérience qu'il existe une corrélation positive entre le caractère ouvert de l'économie d'un pays donné et ses prestations sociales²⁶. Ces divers programmes de protection sociale, qui vont des fonds de chômage, de la formation à court terme et les programmes de recyclage à la fourniture de subventions pour un accès à plus long terme à des programmes d'enseignement de type classique, permettent une transition sans heurt vers de nouveaux emplois.

95. Dans les pays africains, en partie en raison de l'importante proportion de la population d'âge scolaire

et du cadre rigide du système éducatif, ceux qui abandonnent l'école ont rarement l'occasion d'y retourner, en particulier les femmes, en raison de certaines contraintes sociales, dont la maternité et les tâches ménagères. Pour que l'ensemble de la population puisse bénéficier des programmes d'éducation, il faudrait faire preuve d'une plus grande souplesse, en repensant, par exemple, le calendrier scolaire en fonction des besoins en emplois saisonniers, en instituant des cours du soir et en ouvrant les établissements scolaires pendant les vacances. Un système plus souple et plus accessible de formation continue permettrait notamment de réduire les actuelles disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.

4. Création de cadres institutionnels modernes : un nouveau rôle de l'État

96. Dans le passé, les administrations publiques des pays en développement étaient considérées comme les principaux agents du changement, vu que les marchés et les organisations civiles n'étaient pas très développés. L'éducation et la santé étaient perçues comme relevant de la responsabilité exclusive de l'État, qui devait veiller à assurer le respect des droits fondamentaux et la fourniture de certains biens publics. La trop forte présence des pouvoirs publics a donc souvent été source de problèmes : surréglementation, rigidités, corruption, inefficacité et freinage des initiatives et du dynamisme du secteur privé et des organisations civiles.

97. À présent, l'éducation et la santé relèvent de la responsabilité commune des pouvoirs publics, des particuliers, du secteur privé et des organisations civiles qui doivent créer un cadre favorable au plein épanouissement du potentiel humain et à la fourniture de biens privés et publics. Les États n'en continueront pas moins à jouer un rôle prépondérant, quoique modifié, non seulement dans la prestation de ces services, mais également dans le renforcement des dispositifs de contrôle et de réglementation des activités du secteur privé, le cas échéant, afin d'assurer une saine concurrence. La prestation par le secteur privé de services d'éducation et de santé pourrait introduire de nouvelles normes dans un domaine qui était précédemment la chasse gardée de l'administration publique. Les organisations civiles et les mouvements sociaux pourraient également voir leur

rôle grandir, parce que plus proches des bénéficiaires de ces services.

98. Pour changer le modèle de développement, en particulier en Afrique subsaharienne, il faut des cadres institutionnels modernes qui soient multisectoriels et facilitent l'intégration des questions relatives à la santé et à l'éducation à l'ensemble du processus de développement du pays. Ces nouveaux cadres auront pour fonctions de régler les problèmes intersectoriels indissociables de l'éducation et de la santé et dont l'existence est révélatrice de goulets d'étranglement ou de carences au niveau du système (exode des compétences, inégalité entre les sexes et travail des enfants).

99. Les nouveaux mécanismes institutionnels de prestation de services de santé et d'éducation doivent favoriser (et non décourager) la participation de tous ceux qui y ont un intérêt stratégique – pouvoirs publics, secteur privé, organisations non gouvernementales, organisations de travailleurs et associations patronales, etc. Ils doivent en outre être suffisamment souples pour permettre à chaque partenaire de travailler dans des domaines et sur des questions où il dispose d'un atout certain. Étant donné que nous vivons dans un monde en mutation constante, ces mécanismes institutionnels doivent être dotés de systèmes permettant de suivre l'évolution des courants et de déterminer les effets des interventions sur différents groupes sociaux, en particulier les plus vulnérables. Il faudrait aussi qu'ils soient dotés de systèmes d'autorégulation, d'auto-adaptation, voire d'autodiscipline.

100. À l'heure actuelle où les marchés sont relativement mieux développés, les pouvoirs publics doivent s'employer à rendre tous les rouages du système éducatif et sanitaire plus efficaces – qu'il s'agisse du secteur privé, de l'administration publique ou la société civile. Plus le marché est développé, plus le système peut et doit être participatif. Dans un tel contexte, les pouvoirs publics doivent :

- a) Définir des priorités et des programmes nationaux;
- b) Fournir des informations et assurer le suivi;
- c) Définir les normes permettant de déterminer qualité, souplesse et efficacité de l'accès;
- d) Toucher ceux qui sont actuellement à l'écart.

101. Compte tenu de l'ampleur des besoins en ressources humaines des secteurs de la santé et de l'éducation, il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les États relèvent ces défis tous seuls. L'une des priorités absolues de l'État devrait être de favoriser et d'entretenir de vastes alliances et partenariats aux niveaux local, national et mondial pour s'attaquer de front à la pénurie de ressources humaines. Pour que ces partenariats soient efficaces, les pouvoirs publics doivent mettre en place des arrangements législatifs et institutionnels adéquats ainsi que des mécanismes de coordination permettant d'assurer la synergie nécessaire et de rendre compte des activités des divers partenaires.

5. Renforcement des capacités sociales

102. Les capacités sociales désignent les moyens dont dispose une société pour assurer son propre développement. La capacité sociale est tout aussi propre à l'éducation et à la santé qu'aux régimes juridique et financier. Elle comprend également tous les éléments qui contribuent à accroître l'efficacité et la productivité de l'économie et de la société.

103. Le renforcement des capacités doit intervenir à tous les niveaux de la société : national, provincial et local. Ce n'est que lorsqu'une collectivité locale arrive à concevoir et à créer son propre avenir qu'un véritable développement peut s'opérer, qui lui offre divers choix techniques et sociaux et la possibilité d'adopter ceux qui lui semblent les mieux indiqués. Les capacités se développent au fil du temps avec le renforcement des institutions et infrastructures de toutes sortes – sociales, physiques et financières. Dans ce contexte, il importe de cerner les liens réciproques entre l'économie, la santé et l'éducation, et surtout entre la pauvreté, l'inégalité des sexes et le VIH/sida.

104. À l'heure de la mondialisation, le savoir-faire est un facteur stratégique de compétitivité. De ce fait, les investissements effectués dans le domaine des capacités sociales sont particulièrement productifs en termes de croissance économique et de mutations technologiques. Ces dernières années, la nécessité d'investir dans le capital social s'est graduellement imposée. Un intérêt croissant semble se manifester pour le renforcement des économies locales grâce à la création de communautés plus étroitement soudées et solidaires et à l'octroi de microcrédits.

105. La disponibilité d'importantes capacités sociales permet de développer et d'exploiter pleinement le potentiel humain existant. Pour les renforcer, il importe de :

a) Permettre à toutes les couches de la population d'avoir accès à la santé et à l'éducation;

b) Promouvoir des systèmes de valeurs où l'honnêteté, la loyauté, la transparence, les droits de l'homme, la liberté et un système de prise de décisions démocratique garanti sont encouragés;

c) Renforcer les principales capacités du système, y compris les systèmes juridiques, éducatifs et financiers sur la base du système de valeurs susmentionné;

d) Promouvoir la discipline grâce à une structure administrative fondée sur le droit et un système de marché équitable.

106. Nombre de sociétés des pays en développement sont en proie à des problèmes sociaux qui sapent, voire détruisent ce potentiel humain et dont les plus démoralisants sont la corruption, qui gangrène souvent toute la société, et l'abus des drogues. À moins que des mesures ne soient prises pour combattre ces deux fléaux, les efforts menés pour renforcer les capacités sociales et les nouveaux cadres institutionnels risquent de se révéler futiles.

6. Technologies de l'information et des communications

107. Les années 90 ont vu le développement et la mise en place sur une grande échelle des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les pays développés. Leur diffusion a été possible grâce aux ordinateurs et aux outils de communication qui ont préparé la voie à l'Internet. Si le recours aux TIC est considéré comme un mode de fonctionnement normal pour les entreprises, les administrations et la société civile des pays développés, il n'est pas encore répandu dans la plupart des pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

108. L'expérience a montré que les TIC peuvent contribuer pour beaucoup à faire évoluer la façon dont les sociétés des pays en développement gèrent leurs affaires et aider les pays à régler leurs problèmes sociaux persistants dans les domaines de la santé et de l'éducation. Toutefois, dans la majorité des cas, ces technologies ne sont pas encore utilisées à de telles

fins. Le retard pris dans l'exploitation des possibilités offertes par les TIC risque d'accroître encore la précarité dans laquelle vivent les citoyens des pays en développement, en particulier ceux des zones rurales. Utilisées à bon escient, les TIC apporteront une contribution majeure aux systèmes de santé et d'éducation des pays en développement, en :

- a) Élargissant la couverture offerte par les services d'enseignement et de santé;
- b) Améliorant la qualité de ces services;
- c) Réduisant le coût des prestations d'éducation et de santé.

109. Il faut élaborer un nouveau programme de formation des enseignants et du personnel médical faisant appel aux TIC, qui soit axé sur le renforcement des capacités sociales et porte sur les notions et compétences de base en matière de communication, l'établissement de liens sociaux, la réinsertion sociale, les méthodes de travail en équipe, la prévention des risques sanitaires et les échanges interculturels. Il faut concevoir des programmes utilisant les TIC qui permettent d'intégrer les connaissances, les traditions et les savoir-faire des populations autochtones dans des systèmes modernes de gestion des connaissances et les appliquer à la gestion de l'éducation et de la santé. Des services bien conçus de TIC, notamment d'enseignement supérieur à distance, peuvent être adaptés aux besoins des communautés locales et favoriser la formation permanente.

110. Pour développer le fonds de connaissances permettant de régler les nouveaux problèmes qui apparaissent dans le domaine de la santé et remédier en particulier au manque de personnel médical qualifié, les gouvernements devraient non seulement recourir aux nouvelles formes d'apprentissage (TIC), mais aussi avoir pour politique d'apporter un appui adéquat aux systèmes autochtones de médecine préventive et curative qui satisfont encore les besoins d'une partie importante de la population.

111. Les TIC peuvent également contribuer à améliorer la santé des femmes, du fait qu'elles permettent d'accéder à un ensemble de connaissances, d'informations et d'orientations qui peuvent être utilisées pour adapter le système de santé aux besoins particuliers des femmes. Ces technologies peuvent aussi contribuer à améliorer la situation sanitaire en diffusant des données relatives aux normes sanitaires, à

la disponibilité et à la qualité des ressources sanitaires ainsi qu'à leur prix. Parallèlement, la décentralisation de l'administration devrait faciliter l'accès aux services de santé pour les populations locales et rendre la gestion des ressources plus transparente.

7. Trouver des sources de financement nouvelles

112. Compte tenu de la nécessité d'investir davantage dans la santé et l'éducation pour affronter des phénomènes comme la mondialisation ou le VIH/sida, les gouvernements devront trouver de nouvelles sources de financement. Les pistes suivantes pourraient être explorées :

a) *Les contributions des ménages.* La santé et l'éducation de base incombent en premier lieu aux familles. Les ménages en grande difficulté économique ont certes très peu à offrir, mais ajoutées les unes aux autres, leurs modestes contributions représentent au bout du compte des ressources non négligeables. Ils ne pourront toutefois entrer dans cette logique contributive que s'ils sont considérés comme des partenaires à part entière, autrement dit s'ils sont associés à des processus – formulation des politiques, choix des enseignants, des médecins, du contenu des programmes scolaires, etc. – dont ils avaient peut-être été exclus jusqu'alors;

b) *Les contributions des communautés.* Bien que la plupart des communautés pauvres comptent sur l'État pour pourvoir à leur éducation et à leur santé, on constate de plus en plus qu'elles pourraient elles aussi jouer un rôle actif dans ces deux domaines, par exemple en organisant des manifestations spéciales ou en faisant des contributions en nature qui dispenseraient de la nécessité de leur fournir certaines ressources. C'est ainsi notamment que les communautés peuvent s'investir dans l'entretien des équipements scolaires et sanitaires et en diversifier l'usage pour répondre à d'autres besoins collectifs. Comme dans le cas des ménages, ce changement de perspective impliquerait une relation nouvelle avec les collectivités locales, les communautés devenant alors de véritables partenaires qui mobilisent leurs propres ressources pour compléter celles de leur collectivité dans le cadre d'un effort concerté au service d'un but commun;

c) *Les contributions du secteur privé.* Le secteur privé a besoin d'une main-d'oeuvre compétente et en bonne santé pour pouvoir prospérer. Il a donc tout

intérêt à appuyer les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'éducation et des services de santé. Dans la majorité des pays en développement, les gouvernements considèrent les entreprises privées avant tout comme des sources de revenus (des contribuables payant taxes et impôts). Comme dans le cas des communautés, il faudra un changement d'optique pour amener le secteur privé à se mobiliser en faveur de l'éducation et de la santé. Les gouvernements pourraient par exemple commencer par créer un environnement plus ouvert dans lequel il aurait un rôle de partenaire contribuant. L'efficacité accrue des services de soins et de l'enseignement profiterait à terme à tous les secteurs;

d) *Les collectivités locales.* Pendant longtemps, les collectivités locales se sont contentées d'appliquer les politiques et les directives émanant du pouvoir central, sans véritablement consulter leurs administrés. Le processus de décentralisation actuellement à l'oeuvre dans la plupart des pays en développement vise à mieux associer les communautés aux projets et aux prises de décisions. La coalition entre les collectivités locales, les communautés et les acteurs du secteur privé ouvre de nouvelles perspectives pour améliorer l'offre éducative et sanitaire. Tout cela implique naturellement le financement des collectivités locales, soit par le biais des transferts de l'État, soit au moyen de leurs ressources propres;

e) *Le gouvernement.* Les gouvernements sont responsables de la redistribution générale des ressources nationales. Compte tenu des rapports dynamiques qui unissent l'éducation et la santé, ils pourraient envisager des rapprochements entre les deux secteurs de manière à enclencher des synergies qui favoriseraient la mobilisation de ressources supplémentaires. L'amélioration sensible de l'état sanitaire des populations avec l'élévation du degré d'instruction est un fait démontré;

f) *Augmentation du 20/20.* Par le consensus sur la formule dite du 20/20 adopté au Sommet mondial pour le développement de 1995, les pays développés et les pays en développement s'étaient engagés à consacrer respectivement 20 % de leur aide au développement et 20 % de leur budget aux programmes sociaux²⁷. Or, le montant global des budgets sociaux ne cesse de diminuer dans une grande partie du monde en développement²⁸. Si l'engagement pris lors du Sommet était honoré, le montant des

ressources à investir dans la santé et l'éducation augmenterait très sensiblement;

g) *Augmentation de l'APD.* À la fin des années 60, les pays donateurs se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. Cette promesse a été réitérée à Copenhague en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social. Cependant, les contributions des donateurs au titre de l'APD restent orientées à la baisse, d'où une diminution des flux vers les pays les moins avancés et une pénurie aiguë de ressources, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. En mars 2002, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique), les pays donateurs ont dit une fois de plus qu'il faudrait augmenter considérablement l'APD pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire²⁹. Des mesures concrètes devraient donc être prises pour que les engagements pris à Monterrey puissent être honorés;

h) *Fonds international pour la santé et la lutte contre le sida.* Le Comité se félicite de l'initiative des pays du G-8 visant à créer un fonds d'affectation spéciale pour lutter contre la propagation du VIH/sida, en particulier en Afrique, et encourage les pays industrialisés à poursuivre sur cette voie;

i) *Des sources de financement inédites.* Quand bien même toutes les mesures susmentionnées seraient effectivement appliquées, les pays en développement auront des difficultés à financer l'éducation et la santé, qui sont de plus en plus considérées comme des biens communs de l'humanité. Le Comité préconise par conséquent l'exploration de nouvelles pistes pour mobiliser des ressources (par exemple taxe sur les émissions de gaz carbonique, taxe sur les transactions financières, redevance pour l'utilisation des espaces aériens et des eaux territoriales, etc.) qui financeraient les programmes de mise en valeur des ressources humaines dans les pays en développement, plus particulièrement en Afrique.

8. Forger des partenariats

113. Il est primordial d'encourager l'initiative locale basée sur le dialogue, les alliances de proximité et les partenariats entre les collectivités locales, la société civile et le secteur privé. Plus précisément, il faudrait promouvoir la collaboration entre employeurs locaux, organisations, syndicats, autorités scolaires et

enseignants, au service de la qualité de l'enseignement et de la formation dans les secteurs public et privé. Les organisations de jeunes devraient être encouragées à prendre des initiatives aux échelons local et national. À ce sujet, le Comité se félicite que, dans l'exposé révisé du Président de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable (A/CONF.199/PC/L.1/Rev.1), il soit recommandé de promouvoir des partenariats pour la science et l'éducation ainsi que pour les questions de santé qui ont trait au développement durable, dans la perspective du Sommet qui se tiendra du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg (Afrique du Sud).

114. Il convient d'ajouter à ces partenariats locaux et nationaux les alliances régionales et mondiales, qui peuvent être de puissants leviers institutionnels pour renforcer les capacités des pays en développement à l'heure où les interdépendances régionales et planétaires deviennent de plus en plus évidentes. Les partenariats pour le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines peuvent accroître le volume des ressources disponibles pour l'éducation et la santé ainsi que l'efficacité des politiques éducatives et sanitaires des pays en développement.

Chapitre IV

Identification des pays les moins avancés

A. Introduction

115. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2001/43 sur le rapport du Comité des politiques de développement, a, entre autres dispositions, prié le Comité de poursuivre ses travaux sur la méthodologie à utiliser pour identifier les pays les moins avancés, le cas échéant en collaboration avec d'autres organisations internationales s'occupant des questions de vulnérabilité économique et écologique, et de lui faire rapport en 2002 sur les critères qu'il proposait d'utiliser lors de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, prévu pour 2003.

116. Dans la même résolution, le Conseil a également prié le Comité de poursuivre ses travaux, à ses quatrième et cinquième sessions, sur le réexamen de sa recommandation visant à radier les Maldives de la liste

des pays les moins avancés, et de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à la prochaine session de fond du Conseil ainsi que des recommandations finales à sa session de fond de 2003, compte tenu des éléments d'information mentionnés aux sixième et septième alinéas de sa résolution 2001/43, ainsi que des nouveaux éléments d'information que fourniront les partenaires de développement et les organisations multilatérales concernés.

117. Plus récemment, l'Assemblée générale, tenant compte de la résolution 2001/43 du Conseil a, dans sa résolution 56/198 intitulée « Poursuite de l'application des conclusions de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement », souligné de nouveau la nécessité d'achever sans tarder les travaux quantitatifs et analytiques liés à la mise au point de l'indice de vulnérabilité qu'elle a demandé dans le document récapitulatif qu'elle a adopté à sa vingt-deuxième session³⁰ et l'intérêt que cela présentait pour le travail effectué par le Comité au sujet des critères à appliquer pour identifier les pays les moins avancés de même que son importance pour les petits États insulaires en développement qui sont concernés.

118. Le Comité, à sa quatrième session, a abordé un certain nombre de questions concernant à la fois la méthodologie à utiliser pour identifier les pays les moins avancés, y compris l'examen plus poussé de l'indice de vulnérabilité économique adopté en 2000, et le cas particulier de la radiation des Maldives. Pour ses travaux, le Comité s'est appuyé sur le rapport de la réunion d'un groupe d'experts sur la méthodologie à utiliser pour identifier les pays les moins avancés, tenue les 16 et 17 janvier 2002 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

119. Au cours de cette réunion, le Secrétariat avait présenté les résultats d'essais et de simulations réalisés à des fins de diagnostic sur tous les critères qui pouvaient être utilisés pour identifier les pays les moins avancés. Des experts d'autres organisations, apparentées ou non au système des Nations Unies, ont exposé leurs travaux sur la vulnérabilité. Le Groupe d'experts a rappelé l'intérêt d'appliquer le concept de vulnérabilité aux pays en développement, et aux pays les moins avancés en particulier. Il a souligné que les travaux sur la vulnérabilité n'avaient pas les mêmes objectifs selon les organisations, que les efforts étaient

complémentaires et qu'un indice unique ne pouvait répondre à tous les besoins.

120. Les principales conclusions et recommandations formulées par le Comité à sa quatrième session sont brièvement exposées dans les parties qui suivent du présent rapport.

B. Amélioration des critères d'identification des pays les moins avancés

121. L'inscription d'un pays sur la liste dépend de trois critères (PIB par habitant, indice physique révisé de qualité de vie et indice de vulnérabilité économique). En outre, sa population ne doit pas dépasser 75 millions d'habitants. Un pays doit satisfaire à deux au moins deux de ces critères pour remplir les conditions de radiation de la liste.

122. Le Comité a examiné les recommandations les plus récentes du Conseil économique et social et les points qu'il avait lui-même abordés à sa troisième session, en avril 2001. Il a également revu les indicateurs associés aux critères d'inscription et de radiation des pays les moins avancés, afin de veiller à ce qu'ils demeurent les meilleurs disponibles. Dans le même temps, il a fait observer qu'il serait toujours possible d'améliorer les critères étant donné que l'on disposerait toujours de nouvelles données, meilleures que les précédentes.

1. Pays dotés d'une large population

123. Aucun pays comptant plus de 75 millions d'habitants ne peut prétendre figurer sur la liste des pays les moins avancés. Le Conseil a explicitement adopté cette règle en 1991 pour exprimer l'idée, précédemment implicite, que cette catégorie est censée ne comprendre que des petits pays. L'imposition de ce plafond a également éliminé le risque qu'une forte augmentation de la population totale d'un pays de cette catégorie affaiblisse la détermination des pays développés à lui porter un vigoureux soutien. Le Comité recommande de rester fidèle à la pratique de ne pas prendre en compte les pays fortement peuplés au cours du prochain examen triennal, en 2003.

124. Il n'est arrivé qu'une seule fois qu'un pays fortement peuplé soit inscrit sur la liste – le Bangladesh, après son indépendance. Le Comité a

estimé que, le Bangladesh figurant déjà sur la liste, celui-ci devrait être soumis à la règle normalement applicable en matière de radiation, c'est-à-dire atteindre le seuil de retrait de la liste pour au moins deux des trois critères. Au moment de l'examen de 2000, le Bangladesh n'avait satisfait qu'à un seul des trois critères (l'indice de vulnérabilité économique).

2. Produit intérieur brut par habitant ou revenu national brut par habitant

125. Le Comité s'est notamment fondé sur la liste de pays à bas revenu établie par la Banque mondiale pour établir la liste des pays les moins avancés. Au fil du temps, la Banque mondiale avait, pour suivre le rythme de l'inflation, relevé la limite supérieure exprimée en valeur nominale (par exemple de 695 dollars en 1995 à 785 dollars en 1999) – qui demeurerait de ce fait inchangée en termes réels. Par ailleurs, elle utilisait le revenu national brut (RNB) par habitant, et non le produit intérieur brut (PIB), pour déterminer l'appartenance au groupe de pays à bas revenu. On considère en effet que le RNB exprime mieux que le PIB la capacité productive du pays.

126. Par souci de clarté et de cohérence, le Comité recommande d'utiliser le RNB par habitant au lieu du PIB par habitant comme critère de radiation, ainsi que cela se fait déjà pour l'inscription sur la liste. Dans l'un et l'autre cas, l'examen triennal utiliserait le RNB par habitant qui figure dans l'Atlas de la Banque mondiale. Pour l'étude de cas potentiels de radiation, il est recommandé en outre de prendre en compte la force de l'impact des rapatriements de fonds, de l'aide extérieure et d'autres formes de revenu, à la fois sur le RNB et sur la capacité productive du pays. Toute destruction importante de capital, y compris de capital naturel, doit être également prise en compte, lorsqu'il existe des informations à son sujet.

127. Le Comité a été informé que le rapport des Amis de la présidence de la Commission de statistique (voir E/CN.3/2001/18, annexe, par. 64) avait préconisé l'emploi du revenu par habitant calculé sur la base de la parité de pouvoir d'achat (PPA) pour les comparaisons entre pays, alors qu'il avait, quant à lui, suivi la méthode appliquée pour l'Atlas de la Banque mondiale et utilisé des données fondées sur le PIB/RNB. Il a fait observer que la méthode des PPA présentait un certain nombre d'inconvénients empiriques et qu'il fallait poursuivre les travaux sur le moyen terme avant qu'il puisse élaborer une

proposition concrète concernant l'emploi de la méthode utilisée dans l'Atlas. De surcroît, il n'était pas possible d'obtenir des données fondées sur les PPA pour un certain nombre de pays à bas revenu.

128. Le Comité a prié le Secrétariat de demander à la Banque mondiale, par l'intermédiaire de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, de préciser un certain nombre de points de méthodologie concernant la précision, la clarté et la fiabilité de sa méthode d'utilisation des PPA pour remplacer les données manquantes par des estimations indirectes.

3. Indice physique révisé de qualité de vie – indice du capital humain

129. L'indice physique révisé de qualité de vie exprime actuellement une moyenne de quatre indicateurs : a) l'état nutritionnel, mesuré par l'apport calorique moyen journalier par habitant en pourcentage des besoins caloriques moyens; b) la situation sanitaire, mesurée par le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans; et c) le niveau d'instruction, mesuré par le taux brut combiné de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire, et le taux d'alphabétisation des adultes.

130. Il a été relevé que l'expression « indice physique révisé de qualité de vie » ne reflète pas comme il le faudrait ce que cet indicateur a pour but d'exprimer, c'est-à-dire le capital humain et non les conditions de vie. Il a donc été proposé d'en changer l'appellation et d'utiliser l'expression « indice du capital humain ».

131. Pour ce qui est de l'indicateur sur l'état nutritionnel, le Comité aurait préféré utiliser les pourcentages de population sous-alimentée, mais ces données n'existent pas dans beaucoup de pays. C'est pourquoi un large soutien s'est manifesté en faveur du maintien de l'apport calorique moyen journalier par habitant en pourcentage des besoins caloriques moyens. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) devrait en principe, dans le cadre de son suivi des progrès accomplis en direction des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, améliorer la qualité et la couverture des données nationales relatives au pourcentage de population sous-alimentée. Ces données, s'il était possible de les obtenir à brève échéance, pourraient servir à construire l'indice

physique révisé de qualité de vie et l'indice du capital humain pendant l'examen triennal de 2003.

132. Le Comité a réaffirmé que l'espérance de vie à la naissance n'est pas le meilleur indicateur disponible de l'état de santé d'une population car la qualité des données laisse à désirer; de surcroît, elle fait apparaître trop lentement les changements qui interviennent dans la santé et la nutrition. Le Comité s'est donc prononcé en faveur du maintien du taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans, pour lequel il existe des données plus fiables.

133. Lorsqu'il s'agit de cas limites de radiation, d'autres indicateurs de santé pourraient venir s'ajouter au taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans. Cela serait particulièrement approprié dans les pays où le VIH/sida a fortement réduit l'espérance de vie moyenne. Le pourcentage de la population touchée par les maladies transmissibles pourrait être un autre indicateur utile.

134. S'agissant du taux combiné de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire, le Comité a été informé que, dans un certain nombre de pays parmi les moins avancés, le chiffre brut de la scolarisation dans l'enseignement primaire est gonflé par l'adjonction de redoublants et/ou d'écopiers plus âgés dans diverses classes d'âge³¹. Le Comité a estimé que le nombre moyen d'années de scolarisation de la population active ou l'espérance de scolarisation telle qu'elle est définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) aurait fourni de meilleurs indicateurs; il a cependant noté que le manque de données pose encore de graves problèmes dans tous les pays en développement. Comme l'enseignement primaire rejaillit sur le taux d'alphabétisation des adultes, le Comité recommande d'étudier la possibilité de ne plus tenir compte de la scolarisation dans l'enseignement primaire pour établir l'indice physique révisé de qualité de vie et l'indice du capital humain, et de se concentrer sur le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire, qui fournirait un meilleur indicateur du niveau d'instruction.

4. Indice de vulnérabilité économique (IVE)

135. L'indice de vulnérabilité économique (IVE) est actuellement la moyenne de cinq indicateurs : a) la concentration des exportations; b) l'instabilité des recettes d'exportation; c) l'instabilité de la production

agricole; d) la part de la production et des services modernes dans l'investissement national brut; et e) la taille de la population.

136. L'IVE est conçu pour refléter le risque relatif posé au développement d'un pays par des chocs exogènes dont l'impact ne dépend pas seulement de l'ampleur, mais également des caractéristiques structurelles qui déterminent dans quelle mesure le pays est touché par ces chocs. Le type de vulnérabilité à considérer pour identifier les pays les moins avancés est la vulnérabilité structurelle; le Comité ne tient pas compte de la vulnérabilité liée aux politiques gouvernementales.

137. Il a été noté que l'effectif de la population est l'une des valeurs témoins les plus importantes pour évaluer la vulnérabilité économique globale, car les petits pays ont tendance à être plus vulnérables aux chocs extérieurs que les grands, parce que a) leur économie est généralement plus ouverte au commerce extérieur et b) leurs exportations tendent à être très concentrées en raison d'un manque de diversification. Il a également été noté que les petits États insulaires en développement font généralement face à des handicaps structurels, comme le coût élevé des transports et un isolement relatif par rapport aux principaux marchés, qui les rendent particulièrement vulnérables aux chocs extérieurs. Le Comité recommande donc de conserver l'indicateur d'effectif de la population comme composante de l'IVE.

138. Le Comité recommande également, comme il l'a fait lors de ses sessions précédentes, de modifier l'indice de concentration des exportations aux fins du calcul de l'IVE pour inclure les exportations de services en plus des exportations de marchandises.

139. Le Comité est revenu sur la question qu'il avait examinée en 1999 et en 2000, à savoir si une mesure plus directe de l'incidence économique des catastrophes naturelles (comme l'ampleur des dommages économiques ou le nombre de personnes touchées ou sans abri) pourrait être introduite dans l'IVE. Il a conclu que lorsque des données comparables sur le pourcentage de la population se trouvant sans abri à la suite de catastrophes naturelles seront disponibles et suffisamment fiables, elles pourront être utilisées comme composante supplémentaire de l'IVE. En attendant, il a été décidé que les profils de pays des cas limites devraient inclure des précisions sur

l'incidence économique des catastrophes naturelles, si des données pertinentes et fiables sont disponibles.

5. Le rôle des profils nationaux de vulnérabilité

140. Le Comité a rappelé l'une de ses conclusions précédentes³², à savoir qu'un indice de vulnérabilité économique ne pouvait donner qu'une mesure partielle et approximative de la vulnérabilité d'un pays. Une évaluation de la vulnérabilité plus approfondie et propre à chaque pays est nécessaire pour ajouter un État à la liste des pays les moins avancés ou l'en radier. Le Comité a donc recommandé en 2000 qu'un « profil de vulnérabilité » soit établi pour chaque pays proche de ces seuils respectifs. Un profil doit être conçu pour permettre une évaluation globale de la situation du pays et présenter des informations montrant les divers aspects de la vulnérabilité.

141. Les profils de vulnérabilité du Cap-Vert, des Maldives, de Samoa et de Vanuatu ont été établis par la CNUCED en coopération étroite avec les gouvernements respectifs, pour l'examen de 2000. Le Comité recommande que cette coopération se poursuive pour les profils de pays qui seront établis avant le prochain examen triennal (afin de permettre une évaluation en connaissance de cause de la situation des pays se situant près des seuils de différents critères).

142. Les profils de pays fournis dans le passé ont été utilisés non seulement comme information complémentaire pour évaluer la position d'un pays par rapport au critère de vulnérabilité économique, mais également pour étayer le jugement du Comité en ce qui concerne les résultats globaux par rapport aux trois principaux critères. Il est donc recommandé qu'à l'avenir, de tels profils de pays examinent encore des éléments se rapportant aux trois critères.

143. Le Comité a également décidé que les anciens profils de vulnérabilité avaient fourni des estimations précieuses de la vulnérabilité des pays concernés. Toutefois, bien que le Comité reconnaisse que les profils de vulnérabilité doivent continuer à être axés sur les questions de vulnérabilité économique, il a également recommandé que les profils accordent davantage d'attention à la vulnérabilité écologique.

144. Les profils doivent être établis pour tous les cas de radiation potentielle de la liste des pays les moins avancés et, dans la mesure du possible, pour les ajouts possibles pour éviter que le statut d'un pays change en

raison du manque de données de qualité. Le Comité a recommandé par ailleurs que les profils soient achevés avant la fin 2002, afin qu'ils puissent être disponibles pour préparer le prochain examen triennal.

6. Problèmes techniques

145. Le Comité a également examiné d'autres problèmes techniques liés à l'utilisation des critères. Le Secrétariat a été prié d'établir, avant le prochain examen, des simulations sur le résultat des différentes options ci-après :

a) *Moyenne*. Il a été suggéré que la moyenne géométrique des composantes ou la moyenne arithmétique des composantes sous forme de logarithmes permettrait mieux de rendre compte des handicaps les plus importants de chaque pays que la moyenne arithmétique utilisée actuellement;

b) « Zoom ». Il a été suggéré que le calcul d'indices composites (selon la procédure maximum-minimum) serait plus précis s'il s'appliquait à un échantillon de référence de pays plus petit et plus homogène que la liste actuelle qui compte 128 pays³³;

c) *Considération simultanée des indices*. Sans apporter de changement à la façon dont les trois critères sont actuellement appliqués indépendamment l'un de l'autre, il semble intéressant, en particulier pour les cas limites, de considérer simultanément les critères liés à deux indicateurs de handicap structurel (indice du capital humain et indice de vulnérabilité économique), voire aux trois indicateurs (investissement national brut par habitant, indice du capital humain et indice de vulnérabilité économique), d'une façon qui permettrait au Comité de prendre en compte une certaine compensation entre les critères et l'incidence combinée éventuelle des handicaps mis en évidence par des critères.

C. Examen d'autres indices pertinents

146. Bien que l'on se soit accordé à dire que les critères utilisés aux fins de la définition des pays les moins avancés devaient rendre compte de préoccupations liées à la fois à la destruction du capital naturel et à l'impact économique et social des catastrophes naturelles, il a été rappelé que les critères devaient être axés sur les handicaps structurels et que la vulnérabilité écologique ne devait être examinée que si elle correspondait à ces handicaps.

147. Faisant fond de ses précédents travaux et des travaux du Groupe d'experts qui avait eu l'occasion d'examiner plusieurs documents concernant d'autres indices de qualité de la vie et de qualité de l'environnement, le Comité réaffirme que l'indicateur du développement humain et ses composants ne conviennent pas aux fins de l'identification des pays les moins avancés. L'indicateur physique révisé de la qualité de la vie/indice du capital humain s'efforce de rendre compte des capacités des ressources humaines de façon plus globale (avec deux indicateurs concernant l'éducation et deux autres se rapportant à la santé), et les indicateurs choisis par le Comité sont plus fiables et conviennent mieux pour l'identification des PMA que certains composants de l'indicateur du développement humain.

148. En tenant compte de l'examen d'autres indices au cours de sa première session³⁴, le Comité a également examiné l'évolution des principaux indices de vulnérabilité écologique, compte tenu de la demande que lui a faite le Conseil économique et social dans sa résolution 2001/43 de poursuivre ses travaux sur la méthodologie à utiliser pour identifier les pays les moins avancés, et, le cas échéant, en collaboration avec d'autres organisations internationales s'occupant des questions de vulnérabilité écologique. Le Comité a notamment examiné l'indice de viabilité environnementale de 2001, une initiative du Forum économique mondial. Les chiffres de l'indice de viabilité environnementale reposent sur un ensemble de 22 indicateurs de base, chacun combinant 2 à 6 variables, soit un total de 67 variables. Cet indice permettant des comparaisons internationales de la situation de l'environnement de façon systématique et quantitative, le Comité a décidé qu'il pourrait enrichir la considération des questions de vulnérabilité.

149. Toutefois, le Comité a noté que plusieurs problèmes méthodologiques se posent en ce qui concerne le bien-fondé de certains indicateurs de vulnérabilité et leur pondération. Des doutes ont été en particulier émis à propos de la pondération égale des multiples variables et indicateurs de l'indice de viabilité environnementale. Un autre problème découle du manque de données fiables et comparables pour tous les pays en développement. Bien que des résultats aient été présentés pour 122 pays, les données ne sont toujours pas disponibles pour de nombreux pays en développement, y compris un tiers des pays les moins avancés. Il a été souligné qu'en principe, tous les pays

en développement devaient être examinés par le Comité pour déterminer s'ils étaient éligibles au statut de pays moins avancé, et que les données nécessaires pour des évaluations n'étaient actuellement pas disponibles pour les autres pays.

150. Le Comité a conclu que l'indice de viabilité environnementale, comme d'autres indices similaires examinés précédemment par une réunion de groupe d'experts tenue à Paris en mars 2000³⁵, ne pouvait être utilisé directement sous sa forme actuelle aux fins de l'identification des pays les moins avancés. Le Comité a recommandé qu'aucune composante spécifique de vulnérabilité environnementale ne soit ajoutée aux critères. Toutefois, il est proposé que les profils de pays pour les cas limites comprennent des informations sur la vulnérabilité écologique à condition que ces informations aient trait aux handicaps structurels et à condition que des données fiables soient disponibles.

D. Cas des économies en transition

151. Le Comité a rappelé que les pays en transition ne sont actuellement pas considérés aux fins de l'inclusion sur la liste des pays les moins avancés. Il a été décidé que ces pays devaient être considérés en fonction des critères actuels et qu'il n'était pas souhaitable de changer les critères pour tenir compte de leurs conditions particulières. Le Comité recommande que le prochain examen triennal en 2003 traite les économies en transition à faible revenu de la même façon que les pays en développement à des fins d'analyse.

152. Il a également été décidé que l'examen triennal de 2003 demanderait des profils de pays pour les cas limites d'inclusion, en particulier en ce qui concerne les aspects relatifs au capital humain (indicateur physique révisé de la qualité de la vie/indice du capital humain), car les données disponibles peuvent ne pas refléter exactement la situation actuelle de ces pays. La désintégration de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) et de l'ex-Yougoslavie ont causé des changements structurels énormes et ont nettement altéré le potentiel et les perspectives économiques de certains des nouveaux États. Les données disponibles peuvent ne pas rendre compte de ces changements avec précision. Des efforts spéciaux seront nécessaires si les cas limites incluent d'anciennes républiques soviétiques ou yougoslaves, en raison de ces indications ou de l'insuffisance des données.

E. Le cas des Maldives

153. Le Comité a réexaminé la recommandation qu'il avait faite lors de l'examen triennal de 2000, et réitérée à sa troisième session de 2001, de radier les Maldives de la liste des pays les moins avancés. Il a rappelé que le pays avait clairement rempli deux des conditions de retrait de la liste : le critère de revenus (PIB par habitant) et le critère de capital humain (indice physique révisé de qualité de vie). S'agissant de la dernière condition (indice de vulnérabilité économique), le seuil de retrait avait également été atteint et dépassé de peu.

154. Le Comité a également rappelé que le Gouvernement des Maldives avait constaté certaines anomalies dans l'estimation de l'indice physique révisé de qualité de vie en 2000, notamment concernant les variables nutrition et taux de scolarisation (voir E/2000/104, annexe, pièce jointe). Des doutes avaient été exprimés à propos du chiffre de 118 % de l'estimation de l'apport calorique, que les autorités nationales avaient jugé excessif. Il a également été signalé que dans une enquête sur la pauvreté de 1998, le PNUD avait constaté que la situation dans le domaine de la nutrition était « pire que celle de l'Afrique subsaharienne ». Des handicaps structurels affectant le transport des marchandises, qui s'expliquaient par la dureté du climat et le problème des distances dans l'archipel, étaient jugés responsables de cette situation nutritionnelle. Par ailleurs, le chiffre donné pour le taux brut combiné de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire (92 %) avait également été critiqué par les autorités, qui estimaient ce chiffre excessif.

155. À la suite d'un examen approfondi du cas des Maldives par le Groupe d'experts en janvier 2002, le Comité recommande qu'un nouveau profil de pays soit établi par la CNUCED aux fins d'évaluer la fiabilité des chiffres qui seront utilisés pour l'examen de 2003. Il conviendrait également d'étudier les incidences qui résulteraient pour les Maldives du remplacement du PNB par le RNB comme critère d'inclusion aussi bien que de radiation. Le Comité souligne également la nécessité d'étudier les incidences du retrait des Maldives de la catégorie des pays les moins avancés, compte tenu des nouveaux éléments d'information et des renseignements supplémentaires apportés par les donateurs bi et multilatéraux.

156. Les partenaires de développement des Maldives ont été priés par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la CNUCED de donner des renseignements concernant leurs « politiques probables à l'égard de pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés ». Au moment de la session plénière du Comité, ces consultations étaient toujours en cours (voir sect. G ci-après).

F. Transition sans heurt des pays quittant la catégorie des pays les moins avancés

157. Le Comité a pris note de ce que le Comité économique et social avait, dans sa résolution 2001/43, demandé qu'un débat international soit engagé sur la nécessité de ménager une transition sans heurt aux pays qui remplissent les conditions requises pour être radiés de la liste des pays les moins avancés.

158. Le Comité a reconnu que la capacité d'un pays quittant la catégorie des pays les moins avancés de réussir une transition sans heurt pouvait beaucoup varier d'un pays à l'autre. C'était particulièrement évident dans les cas actuels de pays « tangents », qui illustrent un paradoxe : les petits pays insulaires appartenant à la catégorie des pays les moins avancés dont la prospérité paraît la plus importante et la plus stable au regard des critères du revenu et du capital humain figurent parmi les pays qui accusent le plus fort handicap structurel et sont aussi parfois les plus vulnérables. Ils sont donc peut-être parmi les moins préparés à la perte de leur traitement préférentiel s'ils sont radiés de la liste des pays les moins avancés

159. Le Comité voyait donc dans cette notion de transition sans heurt un principe capital pour les pays concernés, dans la mesure où ces pays risquaient de rester tributaires de l'aide extérieure, à des degrés divers, une fois radiés de la liste. Selon le Comité, ce principe ne signifiait pas nécessairement qu'un pays se trouvant dans ce cas devait nécessairement perdre tous les avantages liés à son statut de pays moins avancé. Il devrait s'agir plutôt de redéfinir la gamme d'avantages dont il était souhaitable que le pays concerné puisse bénéficier. Cette redéfinition pourrait comporter, en dehors de la perte de certains avantages, le maintien de certaines préférences, y compris, si nécessaire, les préférences accordées pour une durée indéterminée, et l'octroi de nouveaux avantages qui seraient adaptés à la

situation économique en progrès, mais encore fragile du pays considéré.

160. Le Comité était d'avis qu'à l'avenir, chaque cas de retrait devrait justifier la convocation, par l'Organisation des Nations Unies, d'une table ronde durant laquelle les partenaires de développement du pays concerné étudieraient le train de mesures le plus indiqué pour garantir une transition sans heurt.

161. À cet égard, l'aspect le plus délicat est de savoir comment faire en sorte que la transition non seulement s'effectue sans à-coups, mais qu'elle marque le début d'un processus de développement dynamique. Le fait qu'un pays soit retiré de la liste devrait signaler aux partenaires publics et privés qu'une amélioration durable s'est produite et que cela a ouvert des débouchés économiques neufs et prometteurs. Il a également été suggéré d'organiser une réunion d'experts sur l'ensemble de la question de la transition sans heurt avant l'examen de la liste des pays les moins avancés en 2003, afin d'apporter des éclaircissements sur le traitement susceptible d'être accordé aux pays retirés de la liste par leurs principaux partenaires bi et multilatéraux.

162. Enfin, le Comité a souligné l'intérêt que peuvent présenter les renseignements fournis au titre des critères concernant les pays les moins avancés dans le contexte du changement de catégorie. Grâce à ces indications (pays à bas revenu, capital humain, vulnérabilité économique, faisant intervenir 10 variables socioéconomiques), il est possible de cerner assez précisément les principaux points faibles auxquels il conviendrait de remédier dans le contexte de la transition sans heurt. Il importe toutefois que la communauté des donateurs puisse disposer d'autres renseignements sur le reste des besoins du pays concerné au moment de déterminer précisément les mesures propres à favoriser une transition sans heurt.

G. Incidences de la radiation de la liste et avantages effectifs résultant de l'appartenance à la catégorie

163. Le Comité a pris note avec intérêt des réponses apportées par certains partenaires du développement des pays les moins avancés auxquels des précisions avaient été demandées sur le traitement qu'ils prévoyaient d'accorder aux pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés, compte tenu de la

nécessité de ménager à ces pays une transition sans heurt.

164. Un certain nombre de partenaires bilatéraux ont indiqué que le retrait de la catégorie des pays les moins avancés n'aurait pas ou guère de conséquences sur le traitement accordé aux pays concernés en matière d'aide financière ou d'assistance technique, car ces conditions n'avaient pas nécessairement été consenties sur la base de l'appartenance à la catégorie des pays les moins avancés (voir annexe I). Pour ce qui est des engagements bilatéraux prévoyant un accès préférentiel aux marchés, en revanche, les perspectives de maintien des conditions accordées aux pays les moins avancés paraissent limitées, voire inexistantes, du fait que des engagements contraignants ont été pris.

165. Les partenaires multilatéraux et régionaux n'ont pas non plus indiqué clairement s'ils étaient en mesure d'appliquer des mesures de transition souples en faveur de pays qui seraient radiés de la liste des pays les moins avancés (voir annexe II). L'Organisation mondiale du commerce ne semble pas jusqu'à présent avoir adopté de politique en faveur de ces pays. Elle devrait cependant, dans le cadre de son nouveau programme de travail sur les pays à économie de petite taille, aborder diverses questions en rapport avec le traitement spécifique dont bénéficieraient ceux de ses États membres et des États dotés du statut d'observateur dont le processus d'accession à l'organisation est en cours et qui sont susceptibles de quitter la catégorie des pays les moins avancés – pour les premiers, les Maldives (qui sont seules dans ce cas actuellement) et, pour les seconds, le Cap-Vert, le Samoa et Vanuatu.

166. Les banques régionales de développement qui comptent des pays les moins avancés parmi leurs membres ont indiqué qu'elles sont généralement disposées à tenir compte de la nécessité de ménager une transition sans heurt aux pays qui quittent cette catégorie dans l'attribution de dons et de prêts en faveur de ces pays.

167. Du point de vue des institutions multilatérales qui prêtent une assistance technique à des pays de la catégorie des pays les moins avancés qui sont actuellement proches de remplir les conditions de retrait, la perte du statut de pays moins avancé par ces pays n'aurait pas automatiquement d'incidences sur la coopération en cours.

168. Pour pouvoir appréhender complètement les incidences que suppose la perte du statut de pays moins avancé, le Comité souhaiterait disposer de données empiriques supplémentaires quant aux avantages que tirent de ce statut les pays concernés. Le Comité a reconnu l'existence de plusieurs décalages entre les avantages potentiels qui avaient été présentés aux pays les moins avancés par leurs partenaires de développement et les avantages qu'ils ont finalement retiré de leur statut. Il a pris note des travaux entrepris par la CNUCED pour réaliser une évaluation d'ensemble des avantages effectifs à partir d'enquêtes par pays, et a souligné qu'il importe que ce travail soit diffusé avant l'échéance de l'examen de la liste des pays les moins avancés en 2003.

Chapitre V

Méthodes et programme de travail du Comité

169. Le Comité se félicite de pouvoir apporter son concours aux travaux du Conseil économique et social et réaffirme sa volonté de continuer dans cette voie. Le Comité continue de penser qu'étant donné la nature même de sa tâche, il peut grandement tirer parti des réunions intersessions du Groupe d'experts lors de ses sessions annuelles. Les recommandations formulées par le Groupe d'experts lors de sa réunion sur la méthodologie à utiliser pour identifier les pays les moins avancés lui ont, par exemple, permis de se concentrer sur les demandes pertinentes formulées par le Conseil dans sa résolution 2001/43 et d'y répondre comme il se doit. Ce travail préparatoire doit débiter bien avant le début de chaque session pour permettre au Comité de disposer des analyses nécessaires et de consacrer ses séances plénières à la formulation de recommandations opérationnelles et mûrement réfléchies dans son rapport au Conseil.

170. Étant donné les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement et en prévision du prochain Sommet mondial pour le développement durable, le Comité estime qu'il pourrait apporter une contribution utile dans les domaines des biens publics mondiaux et des mécanismes financiers novateurs sur la voie du développement durable. Il a donc décidé d'inviter certains de ses membres à travailler, pendant la période intersessions, à la définition et à l'élaboration des sous-thèmes pertinents au sein de ce thème principal.

171. Conformément au souhait exprimé par le Conseil, le Comité indique dans le présent rapport les critères qu'il se propose d'utiliser pour l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, prévu pour 2003 et notamment comme il l'avait déjà envisagé, le traitement réservé aux pays en transition ainsi que le bien-fondé du recours à des principes et à des seuils plus restrictifs pour décider ou non de faire entrer un pays dans la liste des pays les moins avancés, en comparaison des critères suivis pour choisir de retirer un pays de la liste. Le Comité réexaminera une dernière fois sa précédente recommandation visant à radier les Maldives de la liste, sur la base des éléments d'information demandés par le Conseil dans sa résolution 2001/43. Enfin, le Comité se propose d'examiner dans quelle mesure il est important de ménager une transition sans heurt aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés.

Chapitre VI

Organisation de la session

172. La quatrième session du Comité des politiques du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 8 au 12 avril 2002. Vingt et un membres du Comité y ont participé : N'Dri Thérèse Assié-Lumumba, Lourdes Benería, Albert Binger, Olav Bjerkholt, Eugenio Figueroa B., Shangquan Gao, Leonid M. Grigoriev, Patrick Guillaumont, Ryokichi Hirono, Louka T. Katseli, Marju Lauristin, Mona Makram-Ebeid, P. Jayendra Nayak, Milivoje Panić, Eul Yong Park, Suchitra Punyaratabundhu, Delphin G. Rwegasira, Sylvia Saborio, Nasser Hassan Saidi, Udo Ernst Simonis et Funmi Togonu-Bickersteth. Deux membres étaient absents : Mari Elka Pangestu et Dorothea Werneck. Ruben Tansini a dû quitter New York le deuxième jour de la session pour des motifs familiaux imprévus.

173. Les membres du Bureau à la quatrième session étaient les suivants :

Président :

Ryokichi Hirono

Vice-Président :

Funmi Togonu-Bickersteth

Rapporteur :

Louka T. Katseli

174. La session a été ouverte par le Président.

175. M. Ian Kinniburgh, Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement, a souligné l'importance des questions traitées par le Comité, à savoir le rôle de la santé et de l'éducation dans le processus de développement et l'établissement de critères en vue du prochain examen triennal de la liste des pays les moins avancés. Il a appelé l'attention sur les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a été l'occasion d'aborder des problèmes ayant trait à la fois à l'efficacité de l'aide et au rôle des ressources humaines dans le processus de développement.

176. Le Comité s'est réparti en trois groupes chargés d'examiner les questions suivantes : la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement (thème du débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2002); l'efficacité de l'aide; et l'amélioration des critères adoptés pour identifier les pays les moins avancés, notamment dans le cas des Maldives. Après une journée de débat général sur les trois thèmes, le Comité s'est réparti en groupes pour trois jours de délibérations, avant d'examiner son projet de rapport le dernier jour de la session. Les membres du Comité ont eu recours à des communications électroniques (courrier électronique) pour finaliser le rapport.

177. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU a assuré les services techniques de la session. Les organes, organismes, programmes et fonds du système des Nations Unies représentés à la session étaient les suivants :

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- Agence internationale de l'énergie atomique
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- Programme des Nations Unies pour le développement
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- Fonds des Nations Unies pour la population

- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, Département des affaires économiques et sociales, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
- Bureau des commissions régionales à New York;
- Commission économique pour l'Afrique
- Organisation internationale du Travail
- Fonds monétaire international
- Banque mondiale
- Programme alimentaire mondial.

Notes

- ¹ *Les dossiers du CAD – Coopération pour le développement, Rapport 2001*, vol. 3, No 1 (2002), tableau 26.
- ² Voir par exemple le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, octobre 2001 (<<http://www.un.org/esa/africa/NEPAD.htm>> ou <<http://www.un.org/esa/africa/agenda.htm>>) et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA I et II), 1993 et 1997 (<<http://www.ticad.net/index.cfm>>).
- ³ Voir également *Participatory Development and Governance: Africa's Special Needs: Rapport de la troisième session du Comité des politiques de développement* (2-6 avril 2001) (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.01.II.A.4).
- ⁴ Voir le document intitulé « Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 » (A/AC.251/8).
- ⁵ Les chiffres pour 1999 et 2000 sont extraits de *Coopération pour le développement, Rapport 2001*, Paris, OCDE, p. 87, tableau IV-1.
- ⁶ Ibid., tableau 26.
- ⁷ Voir *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990* (A/CONF.147/18), première partie.
- ⁸ *Coopération pour le développement, Rapport 2001*, Paris, OCDE, 2001, tableau 29.
- ⁹ *Les dossiers du CAD – Coopération pour le développement, Rapport 2000*, vol. 2, No 1 (2001), tableau 19; *Rapport 2001*, vol. 3, No 1 (2002), tableau 19.
- ¹⁰ Données tirées d'un document publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Les pays les moins avancés, Rapport 2000 : aide, flux financiers privés et endettement extérieur; le défi du financement du développement dans les PMA* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.II.D.21), deuxième partie, chap. 2, sect. C.1.
- ¹¹ Paul Collier, « Aid, "dependency": A critique », *Journal of African Economies*, vol. 8, No 4 (1999), p. 528 à 545.
- ¹² Robert Lensink et Oliver Morrissey, « Aid instability as a measure of uncertainty and the positive impact of aid on growth », *Journal of Development Studies*, vol. 36, No 3 (février 2000), p. 31 à 49.
- ¹³ Voir Patrick Guillaumont, « Reducing poverty by aid reallocations: uncertainties and alternative assumptions », article présenté lors de la Conférence annuelle des banques sur l'économie du développement (ABCDE), Paris, juin 1999) et Patrick Guillaumont et Lisa Chauvet, « Aid and performance: a reassessment », version préliminaire.
- ¹⁴ Lorsque l'on mesure la fiabilité de l'aide, il faut prendre en compte à la fois son irrégularité et sa covariance avec les recettes publiques. La covariance est un élément majeur car même si l'aide est moins fiable que les recettes publiques, elle peut néanmoins réduire l'instabilité des flux de ressources si elle évolue en sens inverse des recettes. Cependant, les chiffres portant sur 36 pays africains sur la période 1970-1995 laissent penser que l'aide est plus fiable que les recettes et qu'elle sert donc de mécanisme de régulation en cas de crise des recettes, puisqu'elle augmente en général quand les recettes sont faibles (Collier, op. cit.).
- ¹⁵ *Coopération pour le développement, Rapport 2001*, ..., annexe, tableau 1. Les chiffres cités ici pour 2000 sont provisoires.
- ¹⁶ Ibid.
- ¹⁷ René Bonnel, « HIV/AIDS: does it increase or decrease growth in Africa? », Banque mondiale, 6 novembre 2000.
- ¹⁸ Le coût des interventions nécessaires pour pouvoir faire face à la pandémie au niveau mondial a été estimé à 10 milliards de dollars.
- ¹⁹ Voir le rapport du Secrétaire général intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/52/871-S/1998/318).
- ²⁰ Voir David Ellerman, *Helping People Help Themselves: Towards a Theory of Autonomy – Compatible Help* (Working Paper, No 2693, Washington, Banque mondiale, octobre 2001), p. 2.

- 21 Ibid.
- 22 Voir, par exemple : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), octobre 2001 (<<http://www.un.org/esa/africa/nepad.htm>> ou <<http://www.un.org/esa/africa/agenda.htm>>) et Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD I et II), 1993 et 1997 (<<http://www.ticad.net/index.ctm>>).
- 23 Toutes les données relatives à l'éducation sont prélevées sur le *Rapport mondial sur l'éducation* de l'UNESCO (Paris, 2000).
- 24 *Macroeconomics and Health: Investing in Health for Economic Development*, rapport de la Commission macroéconomie et santé (Genève, OMS, 20 décembre 2001).
- 25 Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale, du 8 septembre 2000.
- 26 Dani Rodrik, *Has Globalization Gone Too Far?* (Washington, Institute for International Economics, 1997).
- 27 Voir Déclaration de Copenhague du Sommet mondial pour le développement social (*Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995*) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexes I et II, en particulier annexe II, par. 88 c).
- 28 Voir le paragraphe 35 du rapport du Secrétaire général (E/CN.5/2002/3) intitulé « Intégration des politiques sociales et économiques », présenté à la Commission du développement social à sa quarantième session (11-21 février 2002).
- 29 Voir le paragraphe 41 du Consensus de Monterrey (A/CONF.198/11, chap. I, résolution 1, annexe), texte issu de la Conférence internationale sur le financement du développement.
- 30 Voir résolution S-22/2 de l'Assemblée générale, annexe.
- 31 Ce problème est particulièrement préoccupant dans plusieurs pays et, notamment, parmi les pays les moins avancés, au Cap-Vert, au Malawi, aux Maldives et à Samoa.
- 32 Voir *Vulnerability and Poverty in a Global Economy* [Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa première session (26-30 avril 1999)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.99.II.A.5), par. 122.
- 33 Il a été également suggéré d'envisager l'utilisation de valeurs maximales et minimales fixées à un niveau normal ou conventionnel (indépendamment de l'échantillon de pays).
- 34 Voir *Vulnerability and Poverty in a Global Economy* [Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa première session (26-30 avril 1999)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.99.II.A.5)
- 35 Voir *Poverty amidst Riches: The Need for Change* [Rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa deuxième session (3-7 avril 2000)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.II.A.4), annexe I.

Annexe I

Mesures que pourraient prendre les partenaires bilatéraux de développement à l'égard d'un pays radié de la liste des pays les moins avancés

1. Dans la résolution 2001/43 sur le rapport du Comité des politiques de développement qu'il a adoptée le 24 octobre 2001, le Conseil économique et social a notamment demandé aux partenaires de développement et aux organisations multilatérales concernés de communiquer au Comité, avant sa quatrième session, en avril 2002, les éléments d'information voulus sur les mesures qu'ils pourraient prendre à l'égard d'un pays radié de la liste des pays les moins avancés.

2. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a adressé aux représentants permanents des États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 16 janvier 2002, dans laquelle il leur demandait au nom du Comité de transmettre ces éléments d'information. Au 31 mai 2001, le secrétariat du Comité avait reçu les réponses de 10 partenaires de développement : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord^a.

3. On peut classer les renseignements donnés par ces 10 partenaires de développement selon les trois principales catégories mentionnées du point de vue des avantages accordés : a) l'accès au marché et les autres mesures ayant trait aux préférences commerciales; b) le financement du développement, en particulier l'octroi de subventions et de prêts; et c) la coopération technique.

Préférences commerciales

4. Par rapport aux autres pays en développement, les pays les moins avancés ont toujours bénéficié d'avantages spéciaux au titre du Système généralisé de préférences (SGP) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au titre du SGP, un pays développé peut accorder une réduction unilatérale des droits d'importation aux pays en développement.

Chaque pays importateur détermine le champ d'application de cette réduction, y compris la gamme de produits et le volume des importations concernés. Certains pays développés, tels que la Nouvelle-Zélande, la Norvège et la Suisse, étendent les avantages liés au SGP à tous les produits originaires des pays les moins avancés.

5. Il existe désormais de nouveaux avantages, grâce à l'initiative de l'Union européenne baptisée « Tout sauf des armes », en vertu de laquelle les quotas et les droits sur tous les produits importés des pays les moins avancés, à l'exception des armes, sont éliminés. Ces dispositions sont entrées en vigueur en mars 2001, mais la libéralisation complète des marchés du sucre, du riz et de la banane ne deviendra effective qu'entre 2006 et 2009, selon le produit.

6. Les réponses reçues ne laissent aucun doute sur le fait que les pays radiés de la liste se verront exclus du système de préférences commerciales prévu par l'initiative « Tout sauf des armes » sur le marché européen. En ce qui concerne le SGP, deux des partenaires de développement ont indiqué que les produits importés des pays radiés de la liste ne seraient plus exemptés de droits et/ou seraient contingentés, quoique l'un d'entre eux ait précisé que la décision finale sur le maintien des préférences commerciales serait prise au cas par cas. Un autre pays a fait observer que les pays radiés n'auraient probablement plus droit aux préférences commerciales accordées aux pays les moins avancés. Un pays a noté que, dans le cadre de son programme de SGP, les pays les moins avancés étaient peu avantagés par rapport aux autres pays et que tous les bénéficiaires du SGP devaient remplir un certain nombre de conditions, qu'ils figurent ou non sur la liste des pays les moins avancés.

Financement du développement

7. Les avantages accordés dans le domaine du financement du développement dépendent le plus souvent d'engagements volontaires de la part des pays développés. Dans le Programme d'action pour les pays

les moins avancés pour les années 90^b, tous les donateurs qui s'étaient précédemment engagés à atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,15 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) aux pays les moins avancés ont réaffirmé leur engagement [par. 23 c)]. En outre, les pays donateurs qui avaient déjà atteint l'objectif de 0,15 % ont été invités à intensifier leurs efforts pour atteindre 0,20 % en 2000 [par. 23 b)].

8. Dans la Déclaration de Bruxelles (A/CONF.191/12) adoptée lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, 14-20 mai 2001), les donateurs se sont engagés à « atteindre rapidement les objectifs convenus pour l'APD destinée aux PMA (0,15 % ou 0,20 % du PNB) (par. 8) ». En outre, dans leur Déclaration, les gouvernements participant à la Conférence se sont engagés à accroître l'efficacité de l'aide et à appliquer la recommandation faite par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE de délier l'APD accordée aux pays les moins avancés.

9. Un des partenaires de développement a souligné dans sa réponse que les pays radiés de la liste n'auraient plus droit à une aide non liée et ne seraient plus concernés par les objectifs réaffirmés lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en matière d'APD. Un autre pays a cependant fait valoir que la décision de délier l'aide aux pays les moins avancés avait eu pour conséquence de les exclure de son programme d'aide liée et qu'un fonds spécial pour les pays les moins avancés avait donc été créé pour compenser cette perte. Il a également souligné que les pays radiés de la liste des pays les moins avancés auraient automatiquement droit à son programme d'aide liée.

10. Certains partenaires du développement ont noté que le fait qu'un pays figure ou non dans la liste des pays les moins avancés n'était qu'un des facteurs pris en compte pour déterminer les niveaux de l'assistance financière et qu'une radiation de la liste n'aurait donc pas de conséquence directe sur l'assistance offerte. D'autres ont fait clairement savoir que le statut de PMA n'avait pas d'incidence sur l'aide bilatérale au développement. Un des pays a souligné que les décisions relatives à l'APD en faveur des pays radiés de la liste seraient prises au cas par cas, compte tenu des niveaux de pauvreté et de la vulnérabilité de l'environnement. Un autre a fait savoir que les pays ne figurant plus dans la liste continueraient de recevoir

une assistance financière pour la promotion du secteur privé et des instruments de placement.

Coopération technique

11. La plupart des pays qui ont répondu n'ont pas fait explicitement référence à la coopération technique, même si quelques-uns ont laissé entendre qu'une radiation de la liste des pays les moins avancés n'aurait pas d'incidence sur la coopération technique.

Notes

^a Un résumé des réponses reçues des organisations multilatérales est présenté à l'annexe II du présent rapport.

^b Voir *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990* (A/CONF.147/18), première partie.

Annexe II

Avantages offerts par les organisations multilatérales aux pays les moins avancés et conséquences qu'aurait en principe la radiation de la liste des pays les moins avancés

Tableau récapitulatif des renseignements communiqués au secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
Commerce			
Accès aux marchés			
<i>Membres ou non-membres de l'Organisation mondiale du commerce</i>	Préférences commerciales non réciproques dans les pays développés et les pays en développement [traitement offert aux pays les moins avancés en vertu de différents régimes relevant du Système généralisé de préférences (SGP) et du Système global de préférences commerciales (SGPC)]. Des préférences réciproques sont pratiquées dans les zones de libre-échange.	« Promotion » immédiate au traitement préférentiel réservé aux autres pays en développement (SGP/SGPC), ou au traitement de la nation la plus favorisée (NPF).	La plupart des pays développés (ceux de l'Union européenne (UE) notamment) qui accordent une période de transition aux pays sortant du SGP, seraient disposés à accorder au moins une période de transition similaire aux pays qui passent de la catégorie des PMA au traitement normal (SGP ou NPF).
<i>Membres de l'Organisation mondiale du commerce</i>			
Agriculture	Exemption de l'obligation de réduire les obstacles au commerce interne. Certaines notifications présentées tous les deux ans seulement.	Réduction des engagements à appliquer sur une période de 10 ans (pays en développement membres). Certaines notifications annuelles pourraient ne pas être exigées, sur demande adressée au Comité de l'agriculture.	Aucune mesure de transition « sans heurt » n'est prévue à l'OMC. Toutefois, des changements pourraient se produire dans le contexte de la réévaluation, après la Conférence de Doha, de la notion de traitement spécial et différencié et de la volonté de prêter une attention spéciale aux

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
			problèmes des pays à économie modeste et vulnérable. Les comités compétents de l'OMC pourraient adopter, au cas par cas, des décisions visant à faciliter une transition sans heurt, bien qu'il n'y ait pas de jurisprudence en la matière.
Mesures sanitaires et phytosanitaires	Possibilité de différer pendant une période de cinq ans maximum l'application de celles des dispositions énoncées dans l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires qui touchent leurs importations.	Possibilité de différer pendant une période de deux ans maximum seulement (pays en développement membres) l'application des dites dispositions, à l'exception des mesures qui ne reposent pas sur les normes internationales pertinentes.	
Textiles et vêtements	Traitement beaucoup plus favorable des PMA de la part des membres qui recourraient aux clauses de sauvegarde transitoires.	Un traitement différencié et plus favorable est accordé pour la fixation des conditions à caractère économique, compte tenu des volumes exportés.	
Obstacles techniques au commerce	Attention particulière accordée par les autres membres aux PMA pour ce qui est de les conseiller sur l'établissement de règlements techniques. Attention particulière accordée aux PMA membres lorsqu'ils s'agit de prêter une assistance technique.	Si demande leur en est faite, les autres membres conseilleront les pays en développement membres au sujet de l'élaboration de règlements techniques. Les membres sont tenus d'apporter une aide technique aux pays en développement membres, en tenant compte du stade atteint par le pays demandeur dans son développement.	
Mesures concernant les investissements liés au commerce (MILC)	Délai de sept ans pour éliminer les mesures non conformes aux dispositions de l'Accord MILC.	Le délai accordé aux pays en développement membres est de cinq ans seulement.	

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
Licences d'importation	Attention spéciale accordée aux importateurs de produits originaires des PMA s'agissant de l'octroi de licences non automatiques.	La même attention spéciale est accordée aux importateurs de produits originaires de pays en développement.	
Subventions et mesures compensatoires	Non-application aux PMA de l'interdiction des subventions à l'exportation. Non-application pendant huit ans de l'interdiction des subventions subordonnées aux résultats à l'exportation. Élimination progressive sur huit ans des subventions à l'exportation accordées à un produit donné dès lors que les exportations de ce produit deviennent compétitives (atteignant au moins 3,25 % du commerce mondial pendant deux années consécutives).	Les pays en développement dont le revenu par habitant est inférieur de 1 000 dollars bénéficient de la même exemption. Cette exemption ne dure que cinq ans. Les pays disposent d'un délai de deux ans pour réduire ces subventions à l'exportation. Ce délai est porté à huit ans pour certains pays (au nombre de 20), qui ne sont pas des PMA (annexe VII de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires).	
Commerce des services	Priorité spéciale accordée aux PMA dans l'application de l'article IV de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et prise en compte des difficultés que ces pays ont à accepter les engagements négociés, en raison de leurs besoins particuliers.	La participation des pays membres en développement au commerce des services sera facilitée (accès amélioré aux canaux de distribution, qualifications professionnelles reconnues, etc.).	

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
	Attention spéciale accordée aux efforts faits par les PMA pour encourager les fournisseurs étrangers à aider au transfert de technologie, à la formation et aux autres activités de développement des télécommunications.	Les membres fournissent aux pays en développement des informations sur les services de télécommunication et les améliorations technologiques.	
Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	Reconnaissance du fait que les PMA ont particulièrement besoin d'appliquer les règlements nationaux avec un maximum de flexibilité, afin de pouvoir se doter d'une base technologique solide.	Reconnaissance de manière générale que le développement fait partie des objectifs des systèmes nationaux de protection de la propriété intellectuelle.	
	Délai de 10 ans maximum pour appliquer la plupart des dispositions de l'Accord. Prorogation possible sur demande dûment motivée.	Mesures transitoires générales pour l'application de la plupart des dispositions (délai de 5 ou 10 ans dans certains cas).	
	Avantages offerts par les pays développés membres aux sociétés et aux institutions établies sur leur territoire afin de susciter des transferts de technologie vers les PMA.		
Mécanisme d'examen des politiques commerciales	Attention particulière accordée par le secrétariat de l'OMC aux demandes d'assistance technique des PMA.	Le secrétariat de l'OMC est généralement disposé à apporter une assistance technique aux pays membres en développement qui en font la demande.	

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
Règlement des différends	<p>Attention particulière accordée à la situation spéciale des pays les moins avancés membres à tous les stades de la détermination des causes d'un différend et des procédures de règlement des différends les concernant.</p> <p>Modération requise de la part des membres qui soulèvent des questions au titre des procédures concernant un PMA membre, qui demanderont une compensation ou l'autorisation de suspendre l'application de concessions consenties à un PMA membre.</p> <p>À la demande d'un PMA membre, bons offices du Directeur général de l'OMC ou du Président de l'ORD en vue d'aider les parties à régler le différend avant qu'une demande d'établissement de groupe spécial ne soit faite.</p>	<p>Diverses dispositions à l'intention des pays en développement membres. Ainsi, si le recours est déposé par un pays en développement membre, l'Organe de règlement des différends (ORD) doit tenir compte des incidences sur l'économie du pays.</p>	
Admission à l'Organisation mondiale du commerce	<p>L'OMC examine actuellement les mesures qui pourraient être prises afin d'accélérer l'adhésion des PMA.</p>	<p>Le secrétariat de l'OMC continuerait d'apporter une assistance technique aux pays sortant de la liste des PMA et candidats à l'adhésion, sur leur demande.</p>	

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
--------------------------------------	---	---	---

Financement du développement

Institutions régionales et multilatérales seulement

Banque africaine de développement

Possibilité d'obtenir une aide du Fonds africain de développement (FAD) si le pays est rangé par la Banque mondiale au nombre des pays qui ne possèdent pas une surface suffisante pour bénéficier des crédits à des conditions de faveur (pays de la catégorie A ou membres de l'Association internationale de développement (AID) seulement). Certains pays de la catégorie B considérés solvables peuvent bénéficier d'un financement mixte (FAfD et ressources ordinaires en capital).

Un membre sortant de la liste des PMA ne passe pas forcément de la catégorie A à la catégorie B. Pour classer les pays, la Banque mondiale emploie comme critères le revenu national brut par habitant et la solvabilité du pays.

La Banque tiendrait compte des faiblesses et du niveau de dépendance de l'aide d'un membre sortant de la liste des PMA.

Banque asiatique de développement

Les membres (pays moins avancés et autres) à faible capacité de remboursement peuvent prétendre à une aide du Fonds asiatique de développement (FAsD) seulement). Les pays les moins avancés membres à moins faible capacité de remboursement peuvent recevoir une aide mixte (FAsD et ressources ordinaires en capital limitées).

En sortant de la catégorie des PMA, les membres au revenu national brut par habitant supérieur au seuil fixé par la Banque peuvent bénéficier, non plus seulement d'une aide du FAsD, mais aussi de cette aide combinée avec des ressources ordinaires en capital limitées, s'ils ont une faible capacité de remboursement, ou d'une aide limitée du FAsD combinée avec des ressources ordinaires en capital si leur capacité de remboursement est moins faible.

La Banque tiendrait compte des faiblesses et du niveau de dépendance de l'aide qu'un pays membre pourrait avoir.

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
Banque interaméricaine de développement (BID)	Haïti, seul PMA membre de la Banque, peut recevoir une aide du Fonds pour les opérations spéciales (FOS), guichet d'aide libérale de la Banque.	La question de la radiation de Haïti de la liste des PMA ou du régime du FOS ne s'est pas posée à la Banque, qui ne pratique aucune classification.	Sans objet dans le cas d'Haïti.
Banque mondiale	La plupart des PMA peuvent, en tant que pays à faible revenu, recevoir une aide de l'AID. L'aide apportée temporairement par l'AID pourrait être étendue à des pays (y compris les PMA) qui ont un revenu par habitant supérieur au plafond fixé et une capacité de remboursement insuffisante pour les prêts accordés par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). Par ailleurs, les pays insulaires à économie modeste (y compris certains pays moins avancés) pourraient prétendre à l'aide de l'AID uniquement, même si leur revenu par habitant dépasse le seuil fixé.	La radiation de la liste des pays les moins avancés est sans incidences sur la classification pratiquée par le Groupe de la Banque mondiale.	Un pays perdrait le bénéfice de l'aide de l'AID bien avant d'avoir atteint le plafond d'admissibilité fixé par l'AID, car il aurait reçu une aide mixte de l'AID et de la BIRD déterminée en fonction de sa solvabilité. La transition sans heurt s'opère par conséquent automatiquement avant que le pays perde le bénéfice du régime de l'AID, alors que pour les pays sortant de la catégorie des PMA, elle se déroule lorsque les pays ont déjà changé de catégorie.
Coopération technique			
<i>Institutions multilatérales seulement</i>			
Cadre intégré pour le développement du commerce	Tous les PMA peuvent, si les modalités d'exécution établies par les six organismes de parrainage (Fonds monétaire international (FMI), Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI),	Un pays sortant de la catégorie des PMA ne pourrait plus prétendre à l'assistance prévue dans le Cadre intégré. Toutefois, les activités d'assistance qui sont en cours d'exécution dans un PMA	Tous les partenaires du Cadre intégré aideraient le PMA à opérer une transition sans heurt lorsque celui-ci change de catégorie en cours d'exécution d'un programme d'assistance

<i>Domaine de traitement spécial</i>	<i>Traitement spécial lié au statut de pays parmi les moins avancés</i>	<i>Incidence théorique de la radiation de la liste des pays les moins avancés</i>	<i>Volonté de ménager une transition sans heurt hors de la catégorie des pays les moins avancés</i>
	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Banque mondiale, OMC) sont respectées, bénéficiaire de l'assistance technique liée au commerce prévue dans le Cadre intégré.	au moment où celui-ci change de catégorie se poursuivent.	technique. Les activités pourraient alors se poursuivre ou être progressivement arrêtées.
PNUD et autres organes et institutions spécialisées des Nations Unies	Tous les organismes des Nations Unies privilégient normalement les PMA, qui bénéficient d'un traitement spécial allant de l'assistance technique à l'aide financière.	Un pays sortant de la catégorie des PMA ne peut plus en principe prétendre aux avantages accordés à ces pays.	Il est peu probable que des organismes des Nations Unies interrompent brusquement le traitement qu'ils accordaient à un PMA avant son changement de catégorie.
	Certains représentants ont le droit d'assister aux sessions de l'Assemblée générale, les frais correspondants étant imputés au budget ordinaire de l'ONU.	Un pays sortant de la catégorie des PMA ne peut plus prétendre au traitement accordé à ces pays.	
	Quote-part au budget de l'ONU plafonnée à 0,01 % pour la période 2001-2003.	Un pays sortant de la catégorie des PMA ne peut plus prétendre au traitement accordé à ces pays.	
	Remise de 90 % sur la contribution au titre des opérations de maintien de la paix.	Un pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés ne peut plus prétendre au traitement accordé à ces pays.	

